



Bulletin Municipal d'Arette



Inauguré le 11 Mai 2022, par Jean-Jacques Lasserre, Président du Conseil Départemental, devant un parterre de personnalités, le collège de Barétous est la réalisation la plus marquante de l'année 2022.

Janvier 2023 – Bulletin n° 22

Sommaire

Editorial- ----- p 3

Les différentes séances du Conseil Municipal

- Séance du 25 février 2022-- ----- p 4
- Séance du 1^{er} avril 2022-- ----- p 6
- Séance du 20 mai 2022----- p 7
- Séance du 1^{er} juillet 2022 ----- p 8
- Séance du 4 août 2022----- p 11
- Séance du 2 septembre 2022----- p 12
- Séance du 28 octobre 2022----- p 14
- Séance du 23 décembre 2022----- p 17

Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin ----- p 20

La vie communale

- Personnel communal, un départ et une arrivée----- p 21
- Le centre culturel Ambille, un projet bien avancé -----p 21
- L'Agence Postale Communale un service encore trop méconnu-----p 22
- Le remarquable bilan des animations de l'année 2022 -----p 24
- Maison du Barétous -----p 25
- Arette, commune du Pays d'Art et d'Histoire-----p 25
- Le cyclisme et notre commune, une affaire qui roule-----p 26
- La grotte du Moussu ou la mise en valeur du patrimoine naturel méconnu -----p 27
- La doyenne d'Arette s'en est allée-----p 27
- Kokoni“ une réalisation qui valorise l'espace Nelson Paillou----- p 28
- Inauguration d'un collège flambant neuf en route vers de nouveaux projets -----p 28
- Du changement à la tête du centre de secours -----p 29
- Pannes électriques à répétition et crise énergétique auront marqué 2022-----p 30
- Les travaux de ces derniers mois-----p 31
- Ecobuage, brûlage des déchets verts et dépôts sauvages -----p 31
- Des nouvelles de notre jeunesse -----p 32

La vie associative

- Trial du Barétous/ Association Culturelle de Barétous-Section patrimoine -----p 33
- Dojo Barétous/ Rural Country----- p 34
- ASB Ski/ Part' Ages -----p 35
- ASB Pelote -----p 36
- Barétous Solidarité-----p 37
- ADMR----- p 38
- Présence Verte ----- p 39



Éditorial

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année 2023. Ces vœux que nous formulons tous, depuis des jours, ne sont pas de trop quand on regarde l'actualité qui nous entoure. Une actualité des plus agitée depuis 4 ans avec une succession de crises (gilets jaunes en 2019, Covid en 2020-2021, guerre en Ukraine en 2022) et voilà maintenant qu'une crise énergétique de grande envergure est annoncée pour 2023.

Face à tous ces soubresauts sociaux, sanitaires, énergétiques et ces tensions internationales, la tentation du repli sur soi est un réflexe que bien des élus ont adopté.

Comme vous le lirez dans ce nouveau numéro, ce n'est pas la voie qu'a choisie notre collectivité.

L'inauguration du nouveau collège de Barétous le 11 Mai dernier en est la plus belle illustration.

Certes cette opération aura été entièrement financée par le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, que nous ne remercierons jamais assez, mais chacun conviendra qu'il nous aura fallu la porter politiquement et que cela ne fut pas tous les jours facile. Aujourd'hui, grâce à cette réalisation, un réseau de chaleur bois est en fonctionnement et cela allège de beaucoup la facture énergétique de l'école primaire. Désormais aussi grâce à une aide de l'Etat, la cantine moderne du collège a permis de servir aux écoliers, durant le dernier trimestre, 979 repas à 1 €, 898 à 2,5 € et 571 à 3 € (voir délibération page 8).

Demain, ce sera un Centre Culturel d'envergure, pour une commune comme la nôtre, qui concrétisera un vrai défi. Celui de mettre en plein cœur du village la culture. Cet engagement pris il y a longtemps auprès de Paul et Paulette Ambille sera notre fierté dans quelques mois. Il viendra enrichir l'offre de notre commune et nous l'espérons bien au-delà (pages 19 et 21-22). Un peu comme le projet de requalification du vieux collège en centre d'hébergement inclusif avec espace de bien-être et balnéothérapie, sur lequel nous travaillons d'arrache-pied et qui est le projet majeur de cette mandature (page 11).

Par ailleurs, nous travaillons également avec constance sur les enjeux environnementaux de notre magnifique territoire. Nous le faisons avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn et notamment le service de gestion des déchets, le Sictom, dont je vous invite à lire le flash info. Nous le faisons aussi avec l'IPHB qui fera le bilan des actions pastorales et forestières depuis 2015 et mettra au débat la feuille de route des prochaines années, le 20 janvier à 14 h à la mairie. L'ensemble des agriculteurs y sont d'ores et déjà conviés.

A côté de ces lourds dossiers, notre quotidien est occupé par des affaires plus classiques mais qui contribuent au confort de tous les jours : l'Agence Postale Communale, les travaux routiers, l'eau et l'assainissement, les télécommunications et l'électricité. Tous ces services dont on ne parle que lorsqu'ils sont défailants (page 30) sont largement évoqués dans ce numéro.

N'oublions jamais que derrière ces services, il y a des hommes et des femmes souvent très engagés dans leurs missions. En ce début d'année, qu'il me soit permis de remercier l'ensemble du personnel communal, avec qui c'est un réel plaisir de travailler. Il en va de même avec tous les élus municipaux qui, chacun à leur place, participent à la gestion d'une commune qui en réalité en compte deux avec la Pierre St Martin.

Pour tous, l'engagement politique n'aurait pas de sens s'il ne s'intéressait pas à la vie de la cité. Cette vie est un des marqueurs forts d'Arette, grâce à tous les bénévoles qui en sont la richesse. Le bilan des animations de cet été, que vous découvrirez dans ce numéro, est suffisamment éloquent pour que même les plus sceptiques en soient convaincus : Arette est une commune vivante.

Au sortir de la crise Covid, les manifestations ont été tellement nombreuses que toutes n'ont pas pu être évoquées dans ce numéro. Nous pensons ici au magnifique concert de Chelabôm le 30 Juillet chez Pic Nic et à la 1^{ère} fête des associations qui s'est déroulée le 3 septembre dans le complexe sportif Nelson Paillou.

Et comment ne pas saluer le nouveau départ du club des aînés désormais appelé Part'Agés ! Pour les futurs adhérents c'est, à coup sûr, un programme alléchant qui s'annonce sous cette belle bannière. (page 35)

A tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui œuvrent pour qu'il fasse bon vivre à Arette, nous redisons toute notre gratitude. Que 2023 soit une grande et belle année pour tous !

Bonne lecture.

Le Maire Pierre Casabonne

Les différentes séances du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2022 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats des comptes de gestion et des Comptes Administratifs des différents budgets qui reflètent la réalité budgétaire de ce qui s'est passé durant l'exercice 2021.

Le **compte administratif eau et assainissement 2021** est voté comme suit :

<u>INVESTISSEMENT :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	216 048.25 €
	Réalisé :	109 968.65 €
<u>Recettes</u>	Réalisé :	185 225,85 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 75 257.20 €		

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	265 251.00 €
	Réalisé :	223 751.82 €
<u>Recettes</u>	Réalisé :	283 124.29 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 59 372,37 €		

Résultat global de clôture de l'exercice : + 134 629.57 €

M. le Maire présente ensuite le **compte administratif 2021 de la gestion pastorale**, voté comme suit:

<u>INVESTISSEMENT :</u>		
Dépenses	Prévu :	137 129.36 €
	Réalisé :	48 589.01 €
Recettes	Réalisé :	32 288.13 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : - 25 430.24 €		

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
Dépenses	Prévu :	163 523.87 €
	Réalisé :	33 538.00 €
Recettes	Réalisé :	161 978.22 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 128 440.22 €		

Résultat global de clôture de l'exercice : + 103 009.98 €

M. le Maire présente ensuite le **compte administratif 2021 du CCAS**, voté comme suit:

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
Dépenses	Prévu :	5 801,49 €
	Réalisé :	2 517,51 €
Recettes	Réalisé :	5870,50 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 3352,99 €		

Monsieur le Maire présente enfin le **compte administratif 2021 du Budget Général**, voté comme suit :

<u>INVESTISSEMENT :</u>			
Dépenses	Prévu :		1 292 643,23 €
	Réalisé :		953 703,51 €
Recettes	Réalisé :		740 477,94 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : - 213 225,57 €			

FONCTIONNEMENT :			
Dépenses	Prévu :		1 855 174.18 €
	Réalisé :		1 323 340.73 €
Recettes	Réalisé :		1 767 953.97 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 444 613.24 €			

Résultat global de clôture de l'exercice : + 231 387.67 €			
--	--	--	--

Aide de l'Etat pour une tarification de la cantine scolaire à 1 euro

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'aide financière de l'Etat destinée aux communes rurales qui font l'effort de garantir, aux élèves issus des familles les plus modestes, l'accès à la cantine scolaire pour 1 € par jour maximum. Le mécanisme à mettre en place permet de recevoir de l'Etat une subvention de 3 € pour chaque repas facturé au tarif maximal de 1 €.

Recevant la fraction de Péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, la Commune d'Arette est éligible à cette aide au travers de la signature d'une convention pluriannuelle. Il suffit pour cela de mettre en place une grille tarifaire comportant au moins trois tarifs progressifs basés sur les revenus, dont un au moins à un tarif inférieur ou égal à 1€ et un supérieur à 1 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer une tarification sociale des repas de cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022, charge la commission enfance jeunesse d'étudier les critères afin de proposer une grille tarifaire et le Maire d'en informer les services de l'Etat.

Etat d'assiette des coupes 2022 de la forêt communale

M. le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Ouï le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après ;

Parcelle	Surface (ha)	Proposition ONF	Mode de commercialisation
29_i	7.17	Inscription	Vente en bois façonné
47_i	6.31	Inscription	Vente en bois façonné
48_i	5.63	Inscription	Vente en bois façonné
49_i	3.75	Inscription	Vente en bois façonné
50_i	2.04	Ajout	Vente en bois façonné
53_i	29.21	Ajout	Vente en bois façonné
58_i	7.2	Ajout	Vente en bois façonné
59_i	13.224	Ajout	Vente en bois façonné
60_i	10.38	Ajout	Vente en bois façonné

Séance du 1^{er} avril 2022 (résumé)

Vote du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire présente le budget 2022 du CCAS voté comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	9 152,99 €
Recettes	9 152,99 €

Vote du budget 2022 de la Gestion Pastorale

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022 de la Gestion Pastorale voté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 165 409.84 €	Dépenses : 164 210.08 €
Recettes : 165 409.84 €	Recettes : 164 210.08 €

Vote des tarifs 2022 de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs et approuvés par le Conseil Municipal le 5 mars 2018. Pour faire face aux nouvelles charges créées par les emprunts nécessaires pour financer ces programmes, il est indispensable de faire évoluer la tarification de ces services. D'autre part, il est nécessaire d'obéir aux exigences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en matière de tarification de l'eau et de l'assainissement, qui est un critère impératif pour l'éligibilité du service aux aides et subvention d'investissement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Eau potable	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Abonnement	72	75
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1.02	1.03
De 301 à 400	0.94	0.95
De 401 à 1 000	0.87	0.88
Au-delà de 1 000	0.59	0.60

Assainissement	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Forfait abonnement	65	68
Consommation m3	0.81	0.85

Vote du budget 2022 de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022 du Service Eau et Assainissement voté comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses et recettes :	275 946.19 €	Dont	184 822.10 € en eau
		Et	91 124.09 € en assainissement
Section de fonctionnement			
Dépenses et recettes :	284 826.00 €	Dont	195 154.00 € en eau
		Et	89 672.00 € en assainissement

Vote du taux des taxes pour l'exercice 2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Par conséquent seuls les taux de taxe foncière sont à voter. De plus, il a été instauré depuis 2021 un coefficient correcteur permettant de neutraliser les écarts entre les communes qui pour Arette est de 0,625695.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter, pour l'année 2022, les taux d'imposition des taxes foncières qui s'établiront comme suit :

TAXES	TAUX DE 2021	TAUX DE 2022	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES	PRODUITS
T. FONCIERE (bâti)	20,38	20,38	1 774 000	361 541 €
T. FONCIERE (non bâti)	20,85	20,85	62 200	12 969 €
				374 510 €

Vote du Budget principal 2022

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022 du budget principal voté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 1 838 253,30 €	Dépenses : 1 091 161,82 €
Recettes : 1 838 253,30 €	Recettes : 1 091 161,82 €

Aménagement routier de la rue de Baigt

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient d'inscrire au BP 2022 l'opération de travaux « Aménagement routier de la rue de Baigt », de la place de Verdun jusqu'au carrefour du presbytère.

S'agissant d'une route départementale (RD 532), une partie de ces travaux peut être financée par le Conseil Départemental. En effet, suivant le règlement en vigueur, la participation départementale pourrait concerner 50 % du coût du dispositif d'assainissement pluvial, 50 % du coût des bordures et caniveaux et 100 % de la réfection de la chaussée de la RD 532. Le montant des travaux inscrits au budget (140 000 € TTC) ne constituant qu'un estimatif de l'opération, il sera actualisé à l'issue de l'attribution du marché octroyé après appel d'offres. M. le Maire indique qu'il sera nécessaire de signer, avant l'exécution de ces travaux, une convention de co-maîtrise d'ouvrage définissant plus précisément la participation financière de chaque collectivité et indiquant celle qui portera cette opération.

Où le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite les subventions les plus élevées possible du Conseil Départemental pour le réaménagement routier de la départementale 532 traversant l'agglomération (de la place de Verdun au presbytère) et autorise le Maire à signer avec le Département une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour mener à son terme cette opération de requalification et de sécurisation de cette route départementale.

Séance du 20 mai 2022 (résumé)

Accompagnement pour la structuration des financements du centre d'hébergement inclusif.

M. le Maire rappelle que la commune travaille depuis plusieurs mois sur un projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancien collège pour le transformer en centre d'hébergement inclusif comprenant un espace bien être avec balnéothérapie et une approche sport santé.

Compte tenu de l'ampleur du budget et de sa complexité, il est nécessaire de structurer les différentes sources de financement émanant des différents partenaires tels que l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que celui des fonds européens issus de partenariats transfrontaliers par l'intermédiaire du dispositif POCTEFA.

C'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de solliciter l'assistance du cabinet G.A.P. S.L. de Cizur Menor (Navarre), représenté par M. Ruben Aguado Sanchez, qui a présenté une offre d'assistance technique pour un montant de 3 500 € TTC . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre du cabinet G.A.P. S.L. de Cizur Menor (Navarre) et autorise le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

Mise en place d'une tarification sociale de la cantine scolaire du primaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25 février 2022 actant le principe de l'application de la tarification sociale de la cantine, compensée par l'aide financière de l'Etat à raison de 3 € par repas facturé 1 € ou moins. Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2022.

M. le Maire présente la grille de tarifs proposée par la commission enfance jeunesse, comportant 3 tranches basées sur le critère du Quotient Familial.

Où le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2022 les tarifs suivants pour la cantine scolaire du primaire et charge M. le Maire d'accomplir les démarches pour demander la subvention de l'Etat, et notamment de signer la convention triennale.

Quotient familial	Prix du repas entrant dans les forfaits	Prix du repas exceptionnel
0 - 900	1 €	3.75 €
901 - 1500	2.50 €	
1501 et au-delà	3 €	

Séance du 1^{er} juillet 2022 (résumé)

Sollicitation d'accompagnement dans le cadre du Plan avenir Montagne ingénierie.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a lancé un projet pour rénover la friche de l'ancien collège. M. le Maire précise que la commune a réalisé une étude de marché, un audit financier de ses comptes, recruté une AMO pour le volet paysager et architectural, une AMO pour le volet partenariats européens, une étude sur le volet énergétique et une étude sur les risques.

Etant donné la complexité du projet, les montants en jeu et les moyens d'ingénierie dont dispose la commune d'Arette, il convient de se doter d'un accompagnement complémentaire pour sécuriser le montage opérationnel, juridique et financier de l'opération.

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de cahier des charges et propose de solliciter l'accompagnement des partenaires tels que la Banque des territoires, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Massif des Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges présenté et demande à M. le Maire de faire toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Approbation du financement de la part communale pour l'alimentation électrique du projet Nobabé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de l'alimentation SAS NOBABE prévue près de la salle Nelson Paillou. M. le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine. M. le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension à vocation économique souterrain) 2022 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	17 870.60 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 680.60 €
Actes notariés (1 acte)	345.00 €
Frais de gestion du SDEPA	744.61 €
TOTAL	21 640.81 €

De plus le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

Participation FACE	13 976.80 €
TVA préfinancée par le SDEPA	3 425.19 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	3 494.21 €
Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	744.61 €
TOTAL	21 640.81 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux et refacturé à la SAS Nobabé bénéficiaire de cette opération.

Travaux d'aménagement de la rue de Baigt: Programme "Génie Civil Communications Electroniques. Approbation du projet et du financement de la part communale

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie de procéder à l'étude des travaux de : **génie civil communications électroniques lié au renforcement poste n°1 "Bourg"**. M. le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	15 174,30 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 276,15 €
Frais de gestion du SDEPA	632,26 €
TOTAL	18 082,71 €

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	17 450,45 €
Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	632,26 €
TOTAL	18 082,71 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Travaux d'aménagement de la rue de Baigt : Programme "Rénovation Eclairage Public. Approbation du projet et du financement de la part communale

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **éclairage public lié au renforcement poste n°1 "Bourg"**

M. le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	19 081,74 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 862,26 €
Frais de gestion du SDEPA	795,07 €
TOTAL	22 739,07 €

De plus le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant

Participation Syndicat	12 800,67 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	9 143,33 €
TOTAL	22 739,07 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Augmentation du tarif de l'affouage pour 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté le 27 /04/2021 pour un tarif du bois d'affouage à 50 € / m3. Les coûts de bûcheronnage et de transport ayant nettement augmenté cette année, il informe l'assemblée que la commune supporte désormais plus de charges (57 € TTC par m3) que le montant des recettes d'affouage.

Il propose donc de porter à 55 €/m3 le tarif de l'affouage de 2022, sachant qu'avec ce nouveau tarif, la commune fera face à un déficit de 2 €/m3, soit 200 € sur l'année pour un affouage de 100 m3.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le tarif de l'affouage 2022 est porté à 55 €/m3.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Projet de Route des Mousquetaires.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'itinéraire équestre, la Route des Mousquetaires envisagé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Au titre de sa compétence en matière de randonnée, le Département est maître d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien des grandes itinérances sur son territoire, à savoir les GR® pédestres (traversée des Pyrénées, chemins de Saint-Jacques...), la grande traversée du Pays basque à VTT, et celui des itinéraires équestres.

La Route des Mousquetaires s'inscrit dans le projet de création de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe « la Route européenne d'Artagnan ». Ce projet initié par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (A.E.R.A.), vise à faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales des territoires en s'appuyant sur l'histoire et l'image de d'Artagnan et des mousquetaires. Notre département est concerné par la route des Mousquetaires de la Gascogne qui passe en Béarn, mais aussi en Navarre.

Le territoire de la commune est traversé par cet itinéraire empruntant des voies et/ou des parcelles qui sont propriétés communales.

M. le Maire, propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé du chemin dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier au Conseil Départemental la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Route des Mousquetaires et pour son entretien pour la pratique de la randonnée sur le territoire de la commune d'ARETTE, d'inscrire les chemins ruraux empruntés au PDIPR à savoir les chemins ruraux de Casteig, de Bayres, du Calvaire, du Bugala et de la Horque, d'autoriser le passage des randonneurs sur les parcelles communales par la signature de la convention de passage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, de s'engager, en ce qui concerne les chemins ruraux à ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), à préserver les accessibilités, à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, à informer le Conseil Départemental de toute modification envisagée, à maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste (VTC – VTT) et à accepter le balisage conforme à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française d'Equitation.

Séance du 4 août 2022 (résumé)

Choix du projet architectural « Pyrénéa Campus » dans le cadre du concours publié le 13 avril 2022

M. le Maire rappelle la procédure en cours pour arrêter le projet de requalification de l'ancien collège qui pourrait porter le nom de Pyrénéa Campus. Après une publication d'un concours d'architecte où 24 équipes ont répondu.

Le jury constitué pour effectuer une pré-sélection a retenu le 9 mai dernier les trois équipes d'architectes suivantes : Sylvéa Architectes de Toulouse, V2S Architectes également de Toulouse ayant une antenne à Bayonne, et Guiraud-Manenc de Bordeaux.

Ces trois équipes ont remis leur travail au stade d'Esquisse + et le budget prévisionnel associé, le vendredi 29 juillet 2022 à midi. Depuis, la commission technique composée de Sylvain AIRAUD, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune et Marie-Annick JAURY de Nobatek Inef 4, recrutée par le Conseil Départemental dans le cadre du label Territoire Innovant de Grande Ambition (TIGA), a fait l'analyse technique de ces trois projets.

L'anonymat étant requis pour ce type de concours, il ressort de leur analyse que l'équipe orange obtient la note de 18,5/20 devant l'équipe bleue avec 17,5/20. L'équipe verte ayant présenté un projet avec un surcoût de 480 000 € HT par rapport au budget prévisionnel de 5 500 000 € HT, se voit pénalisée. N'ayant pas respecté le cahier des charges sur d'autres points cette équipe termine troisième avec 13,5/20.

Chacun des conseillers municipaux ayant pu prendre connaissance des esquisses et des notes explicatives des trois projets avant le Conseil Municipal, M. le Maire propose un tour de table pour que tout le monde puisse s'exprimer librement. Avant cela, il précise que le jury composé des adjoints, de l'architecte des bâtiments de France, du responsable du service urbanisme de la CCHB et du Président de l'association « La Pierre Handi-Pyrénées » s'est réuni le 2 août pour émettre un avis qui ne sera dévoilé qu'à l'issue du vote du Conseil Municipal pour ne pas influencer son choix.

La vidéo de chacun des projets est diffusée, qui donne une vision un peu plus précise des ambiances proposées, puis le tour de table commence.

Assez rapidement, il ressort que le projet orange est parfaitement intégré dans l'environnement local du point de vue paysager, qu'il correspond aux critères du cahier des charges avec une architecture diffuse, légère et discrète. Le lien avec le village est doux et discret lui aussi.

L'objectif de calme et de bien-être est atteint. Le projet demande néanmoins des précisions quant à l'accès côté RD918 et le travail reste à peaufiner sur le nombre et le positionnement des lodges pour arriver à 46 logements.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'équipe orange (Guiraud Manenc), comme l'avait fait également le jury placé sous la présidence de M. le Maire deux jours avant, de classer deuxième l'équipe bleue (Sylvea) et troisième l'équipe verte (V2S).

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de signifier ce choix à chacune des équipes ayant participé au concours de maîtrise d'œuvre publié le 13 avril dernier dans le respect des procédures en vigueur, approuve le versement d'une prime de 20 000 € HT à chacun des candidats, étant précisé que pour le candidat retenu, elle sera déduite des honoraires facturés.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier le montant des honoraires avec l'équipe Guiraud-Manenc, conformément au code des marchés publics, et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Séance du 2 septembre 2022 (résumé)

Candidature de la commune à l'appel à projets « terre de jeux 2024 »

Après avoir pris connaissance de l'appel à projets « Terre de jeux 2024 » du Conseil Départemental 64, qui propose de soutenir les projets d'investissement concernant les équipements sportifs et de loisirs, le Conseil Municipal d'Arette considère que la commune a tout intérêt à candidater.

Ce dispositif arrive à point nommé, au moment où le plateau sportif situé route d'Issor, utilisé à la fois par les collégiens dans le cadre des activités physiques scolaires mais aussi par la jeunesse locale dans le cadre des loisirs, est appelé à disparaître pour laisser place à un centre de balnéothérapie.

Terre de Jeux 2024 ayant vocation à soutenir financièrement les projets proposant un lieu de vie partagé associé à un programme d'aménagement multi-activités pour un public large sur un même site, et préférentiellement à proximité d'un établissement scolaire, le projet d'implantation d'un city-stade dans l'espace Nelson Paillou et la remise aux normes de la structure d'escalade artificielle (SAE) de la salle du même nom semblent tout à fait éligibles à ces aides.

Déjà riche d'un terrain de foot à 7 créé durant l'été 2022, d'un parcours santé d'un kilomètre, d'un court de tennis réhabilité cette année, d'un Dojo et d'un espace de tir à l'arc, l'espace Nelson Paillou pourrait, avec la concrétisation de ces deux projets, se trouver en configuration achevée. Situé au cœur du village, à deux pas du camping, mais aussi de l'espace nature « Le Vert à l'œil », nul doute que le nombre de pratiquants tant de la SAE que du city-stade sera conséquent en dehors des périodes scolaires. Lors du temps scolaire, les élèves du collège et ceux de l'école primaire, sans oublier les nombreuses classes accueillies au centre PEP Honoré Baradat, trouveront dans ces deux structures des outils tout à fait adaptés à ce type de public.

M. le Maire présente le résultat d'une consultation portant sur l'implantation d'un city-stade, dont le devis le plus intéressant est de 51 379 € HT. Pour ce qui concerne la réhabilitation du mur d'escalade de la salle polyvalente Nelson Paillou, le devis présenté datant de 2020 doit être réévalué à hauteur de 8 000 € HT. L'ensemble de cette opération étant supérieur à 50 000 € HT, elle répond aux critères d'éligibilité de la catégorie « équipements sportifs et de loisirs de proximité ». Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve le principe d'une implantation d'un city-stade sur un ancien court de tennis désaffecté de l'espace Nelson Paillou, dont le coût serait de 51 379 € HT, et de procéder à la mise aux normes de la Structure Artificielle d'Escalade de la salle polyvalente du même nom, dont le montant est estimé à 8 000 € HT. Ces deux opérations seront inscrites au budget d'investissement 2023 sous réserve d'avoir obtenu le maximum de subventions. Pour ce faire, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental de 30 % du montant HT de cette opération dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 » charge le Maire de rechercher des financements partenariaux complémentaires auprès de l'Agence Nationale du Sport ainsi que de toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette double opération.

Convention de vente et exploitation groupées avec l'ONF

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de commercialisation en vente et exploitation groupées proposé par l'Office National des Forêts (ONF). Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire au sujet du projet de commercialisation en vente et exploitation groupée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire exploiter par une entreprise choisie par l'ONF la coupe des parcelles 53, 58, 59 et 60 inscrites à l'état d'assiette 2022 (voir délibération du 25 février) et d'en commercialiser les produits en tant que bois façonnés, demande à l'ONF de pouvoir bénéficier, de la formule "vente et exploitation groupée des bois", qui permet à la commune d'éviter de faire l'avance des frais d'exploitation des bois.

L'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bord de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion (1% du montant des ventes en contrat d'approvisionnement).

Le Conseil Municipal autorise enfin M. le Maire à signer la convention organisant l'intervention de l'ONF en vue d'exploitation et vente groupées des bois ainsi que ses potentiels avenants.

Transformation en poste permanent de l'emploi non permanent d'agent scolaire polyvalent pour l'année scolaire 2022/2023

M. le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} juillet 2022, qui décidait de reconduire pour l'année scolaire 2022/2023 l'emploi non permanent d'agent scolaire polyvalent à temps non complet pour assurer les missions d'aide cuisine au collège, de service de la cantine, de surveillance des trajets et de la cour, et d'entretien des locaux, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Les missions de cet emploi étant désormais pérennes, M. le Maire propose la transformation de cet emploi non permanent en poste permanent à compter du 5 septembre 2022, dont la durée hebdomadaire moyenne annualisée de travail serait fixée à 26 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C, au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Recrutement
Agent scolaire polyvalent	Adjoint technique	C	1	Temps non complet 26/35 ^{ème}	Statutaire

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 5 septembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet d'agent scolaire polyvalent représentant 26 heures de travail par semaine en moyenne annualisée, associé au grade d'Adjoint Technique, charge le Maire d'actualiser comme ci-dessus le tableau des emplois, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Aménagement d'un espace culturel dans la maison Ambille. Assistance technique et administrative du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement pris auprès de la famille Ambille d'effectuer des travaux d'aménagement d'un espace culturel dans leurs maisons sises 7 et 9 rue Paul Ambille.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'architecture (SIPA) de l'Agence Publique de Gestion locale (APGL) de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré considérant que la commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'architecture (SIPA) en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service, décide de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'architecture de l'Agence Publique de Gestion locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition proposé et autorise le Maire à signer cette convention.

Adhésion au dispositif « Participation citoyenne »

M. le Maire accueille en séance l'Adjudant BINET, qui présente à l'assemblée la Convention de Participation Citoyenne, dispositif dont l'objectif est de renforcer le sentiment de sécurité et le lien social dans les territoires ruraux.

Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la Gendarmerie Nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat. Il vise à développer auprès des habitants de la commune une culture de la sécurité, renforcer le contact entre la Gendarmerie Nationale et les habitants, développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Il ajoute qu'un ou plusieurs habitants seront choisis par le Maire, en collaboration avec le commandant de brigade territoriale d'Oloron Sainte-Marie, sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité, pour tenir le rôle de Citoyens-référents. M. le Maire propose que la commune d'Arette adhère à ce dispositif pour trois ans, renouvelables par tacite reconduction.

Où M. le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif « participation citoyenne » pour le village d'Arette et la Pierre Saint-Martin et charge le Maire de signer avec M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Atlantiques le Protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune d'Arette.

Séance du 28 octobre 2022 (résumé)

Création du budget annexe « Pyrénéa Campus »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, les dépenses engagées et payées concernant le projet Pyrénéa Campus étaient mandatées sur le budget général, à l'opération « Pyrénéa Campus ». Pour l'année 2023, et sur avis de M. le Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésorerie d'Oloron-Aramits), il convient de créer un budget annexe dédié à l'opération, ce qui permettra ainsi de récupérer la TVA.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications le Conseil Municipal décide la création d'un budget annexe dénommé « Pyrénéa Campus » pour le projet éponyme relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancien collège de Barétous en centre d'hébergement adapté et en centre de bien-être avec balnéothérapie, précise que compte tenu de son activité, ce budget sera assujéti à la TVA (donc voté en HT).

Acceptation d'un don de l'association pour la sauvegarde du site de la Pierre St Martin

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Yves Lévêque, Président de l'association pour la sauvegarde du site de la Pierre Saint Martin et la défense des intérêts de ses résidents, qui propose de faire un don de 1755,52 € au budget municipal afin de participer au financement de l'installation d'un totem permettant la signalisation du sentier botanique « Marcel Saule ».

M. le Maire donne également lecture du courrier reçu le 7 septembre dernier signé Marcel Saule et remerciant l'association pour cette délicate attention. Botaniste reconnu, dessinateur hors pair ou chaque détail des plantes est méticuleusement dessiné au crayon, Marcel Saule spécialiste reconnu de la flore Pyrénéenne méritait bien un tel hommage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal accepte le don de 1755,52 € de l'association pour la sauvegarde du site de la Pierre Saint Martin et charge le Maire d'adresser aux membres de cette association ses plus vifs remerciements pour ce geste des plus généreux.

Désignation de deux conseillers aux fonctions de correspondants d'incendie et de secours

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Le Préfet en date du 20 septembre 2022 qui fait référence au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller Municipal correspondant incendie et secours. Ce décret indique qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un Conseiller Municipal chargé des questions de sécurité lors de l'installation du conseil municipal, il convient de le désigner lors de la première réunion du Conseil Municipal qui constate cette vacance. Compte tenu de l'étendue de la commune (9 200 hectares) et de l'éloignement du quartier de la Pierre St Martin, M. le Maire propose que l'on désigne deux adjoints pour être correspondants incendie et secours.

Il propose pour le village et les hameaux M. Jean Camblong et pour la Pierre Saint Martin M. Jean-Pierre Traille. Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal approuve les deux désignations proposées. M. Jean Camblong pour le village et les hameaux et M. Jean-Pierre Traille pour la station de la Pierre St Martin et la sécurisation de la route départementale 132 qui l'y conduit. Ils exerceront pour la durée du mandat en cours les fonctions de correspondant incendie et de secours de la commune d'Arette et la Préfecture en sera informée.

Création d'un emploi d'agent d'accueil polyvalent permanent à temps plein.

M. le Maire rappelle la délibération du 27 mars 2021 qui décidait de créer à compter du 1^{er} juin 2021 un emploi permanent à temps non complet (17,5 heures de travail annualisé) d'agent d'accueil polyvalent associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ce poste, après avoir été occupé durant 4 mois de juin à fin septembre 2021, est de nouveau pourvu par un agent qui donne toute satisfaction s'occupant notamment des diverses facturations (cantine, bacades, secours sur piste...) mais aussi du remplacement de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale, de la gestion du musée, de la communication (site internet communal, Facebook, panneau lumineux.....) et du remplacement de l'agent d'accueil de la mairie. Cependant, avec la mise en œuvre prochaine de deux projets très lourds tels que le centre culturel Ambille (bibliothèque, école de musique, salle d'exposition) et celui de la requalification du collège de Barétous en centre d'hébergement inclusif et centre de bien être de balnéothérapie, l'essentiel du temps de travail de la secrétaire générale risque d'être occupé par ces deux opérations et nécessite un renfort supplémentaire. M. le Maire propose donc de créer un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 et de laisser vacant l'emploi permanent à temps non complet (17,5/35èmes) d'agent d'accueil polyvalent. Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil polyvalent associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2023, précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023, décide de ne pas pourvoir l'emploi permanent à temps non complet (17,5 h /semaine) d'agent d'accueil polyvalent, charge enfin le maire de mettre à jour le tableau des effectifs et de signer tous documents relatifs à cette création de poste.

Cartes de ski hiver 2022/2023 Enfants de moins de 18 ans

M. le Maire indique que l'EPSA propose le forfait ski 2022-2023 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans au tarif de 250 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 87.50 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la Commune sur le budget du CCAS.

Motion pour la défense de l'hôpital public d'Oloron et notamment le service des urgences

La crise COVID a aggravé une situation déjà très fortement dégradée depuis plus de 10 ans dans nos hôpitaux publics à bout de souffle.

Les causes de cette situation sont multiples et connues : problème important de démographie médicale, conséquences de la tarification à l'acte, manque d'attractivité des métiers hospitaliers, vieillissement de la population, en plus du démantèlement du Service Public voulu par l'État et les précédents gouvernements. Ainsi, à Oloron, depuis 2018, fermetures de la maternité, de la réanimation, de la cardiologie, suppressions de lits en Unité de Soins Continus, en médecine gériatriques, nombreuses restructurations des autres services se succèdent. Ces problèmes touchent bien évidemment l'ensemble du pays. La fermeture temporaire mais fréquente des services d'Urgences de notre Hôpital et la régulation mise en place à l'hôpital de Pau via le 15, témoignent de la détresse des hôpitaux. Les élus du Piémont Oloronais ont par ailleurs saisi le Ministre de la Santé par un courrier daté du 5 septembre 2022, afin de lui exposer la situation dramatique et les enjeux de l'Hôpital de ce territoire.

Considérant la « mission Flash » du Gouvernement sur les Urgences et soins non programmés, faisant état d'une « situation de tension majeure » du système de santé français,

Considérant les actions qui en découlent, en test pour plusieurs mois, le temps d'une concertation pour « garantir une réponse adaptée aux besoins de santé des Français »,

Considérant que les dysfonctionnements des Urgences au centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie font courir à la population du vaste territoire haut-béarnais de piémont et de montagne un péril mortel en cas d'urgences vitales simultanées.

Considérant que la solution du délestage sur le 15 pour l'accès aux Urgences entraîne de lourdes conséquences sur d'autres services, comme SOS Médecins, qui a subi 3 agressions depuis le début de l'été dans l'agglomération paloise,

Considérant l'épuisement répandu des personnels soignants, ayant affronté une crise sanitaire sans précédents et sans recrutements supplémentaires, malgré une lutte opiniâtre depuis de nombreuses années.

Considérant que le Conseil Départemental manifeste son intérêt pour la santé de ses habitants, notamment à travers le dispositif Présence médicale et l'aide qu'il vient d'afficher au projet de Maison de Santé du Piémont Oloronais pour lutter contre la désertification médicale.

Considérant que la Santé est un bien universel et que la Santé est un service public français à part entière,

Le Conseil Municipal fait part de sa très vive inquiétude et réaffirme sa préoccupation pour la santé de la population du piémont Oloronais (70 000 habitants), soutient le personnel soignant du Centre Hospitalier d'Oloron, attend de l'ARS les moyens humains et financiers nécessaires à la pérennité du service des Urgences, condition du maintien de l'hôpital public d'Oloron, soutient un service d'accueil aux Urgences avec des professionnels de santé correctement rémunérés, demande avec force que le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2023 prenne en considération les Services Publics des Hôpitaux et notamment les Urgences, particulièrement dans les zones rurales.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente motion.

Vote de l'état d'assiette 2023

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Où le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après ;

Parcelle	Surface (ha)	Peuplement	Volume prévisionnel	Informations ONF
46_i	30,27	Hêtre et Sapin	390 m3	Difficulté moyenne Desserte à améliorer, loi sur l'eau . Jardinage
51_i	24,28	Hêtre et Sapin	28 m3	Exploitation facile Desserte à améliorer, loi sur l'eau Jardinage
22_i	16,21	Hêtre	250 m3	Difficulté moyenne Jardinage
44_i	33,96	Hêtre et Sapin	200 m3	Difficulté moyenne Emprise câble Jardinage
45_i	3,97	Épicéa	210 m3	Difficulté moyenne Desserte à améliorer, loi sur l'eau Amélioration

Refus d'adhérer à l'expérimentation de la démarche « Diagnostic Territorial » concernant le Plan Départemental d'Écobaue.

M. le Maire donne lecture du courrier du Président de la Commission d'Écobaue de l'ADEM (Association départementale des Élus de Montagne) des Pyrénées Atlantiques qui propose d'organiser sur la commune d'Arette une expérimentation dénommée « Diagnostics territoriaux ». Cette démarche vise, par une analyse fine du territoire, à inscrire de façon argumentée l'écobaue dans un projet de gestion du territoire.

Si la proposition est intéressante car elle ambitionne d'apporter aux collectivités des éléments d'argumentation pour l'entretien de leurs espaces intermédiaires par le feu, elle vient cependant percuter une actualité locale peu propice à y répondre favorablement.

En effet l'ensemble des acteurs pratiquant l'écobuage a été scandalisé par la condamnation à trois mois de prison (avec sursis durant 5 ans) d'un Arettois au mois de septembre dernier pour le brûlage de déchets verts n'ayant pourtant fait l'objet d'aucune plainte et pas d'avantage d'une intervention des pompiers puisque ce feu a fini par s'éteindre de lui-même.

Face à une telle sanction, ou l'absence de discernement d'un juge pose question les élus craignent que cette sanction ajoutée à d'autres finisse par décourager les derniers écobueurs qui ont un vrai savoir-faire. L'abandon d'une telle pratique conduira inéluctablement à terme à ce que l'on connaît sur d'autres territoires à savoir des écobuages sauvages et donc non maîtrisés.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'expérimentation de la démarche « diagnostic territorial » de la pratique de l'écobuage, réaffirme l'importance que revêt cette pratique pour l'entretien et la biodiversité des zones intermédiaires, charge le Maire des démarches administratives liées à cette décision de refus.

Séance du 23 décembre 2022 (résumé)

Extension et travaux de modernisation de la cabane du Pescamou. Demande d'inscription au programme pastoral 2023 de l'IPHB:

Monsieur le Maire rend compte de la visite qui a eu lieu le 14 Octobre 2022 sur le site du Pescamou à la Pierre Saint Martin. De cette visite, il ressort que la configuration actuelle de la cabane rend difficile le quotidien des habitants : deux bergers ainsi que les trois éleveurs habituels avec pour certains parfois leurs familles respectives. Aujourd'hui, d'évidence, l'espace nuit et l'atelier de fabrication fromagère sont trop restreints de telle sorte que les bergers sont contraints d'utiliser certains matériels à tour de rôle, ce qui rallonge le temps passé à la transformation fromagère.

L'espace couchage répond seulement partiellement aux besoins des utilisateurs et n'offre pas de conditions de travail décentes pour l'embauche de deux salariés avec un partage de l'espace entre les éleveurs et les salariés.

Monsieur le Maire explique qu'il est donc nécessaire d'envisager des travaux d'agrandissement avec une extension comprenant : l'aménagement d'une fromagerie permettant aux trois producteurs de fabriquer en même temps, l'aménagement de l'étage pour créer des espaces de nuit pour héberger les salariés et les éleveurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de confier au Centre Départemental de l'Elevage Ovin (CDEO) le soin de conduire cette opération avec le concours de l'IPHB et pour la maîtrise d'œuvre de l'architecte Frédéric Abbadie, souhaite une évaluation financière précise de cette opération pour son inscription au budget 2023, sollicite les aides les plus élevées possibles dans le cadre du programme pastoral départemental 2023 de l'IPHB et charge le Maire de toutes les démarches et actes administratifs nécessaires à la réalisation de cette opération.

Création d'un lotissement communal. Approbation de la convention de mandat avec un préfinancement des dépenses

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la réalisation d'une opération d'aménagement destinée à développer la fonction résidentielle de la commune sur la parcelle cadastrée L.1666 d'une superficie de 3 343 m².

Cette opération consiste en la création de 4 lots d'habitation privée, d'une voie de desserte donnant accès à ces lots ainsi qu'en la remise en état de la voirie existante. Le programme ci-joint a été établi permettant de répondre à ces besoins, pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 68 134,00 € HT, soit 82 721,04 € TTC, et se décomposant comme suit : les études et prestations intellectuelles : maître d'œuvre/ géomètre, géotechnicien ainsi que les travaux de création de la voirie de desserte du lotissement, de reprise de la voirie existante du lotissement Lonné-Peyret contigu au projet, et de réalisation des réseaux nécessaires.

Compte tenu de la complexité des opérations à mener et des compétences nécessaires, il est proposé de s'adjoindre les services d'un mandataire capable de mener à bien l'ensemble du projet.

Le mandataire est la personne ou l'entité à qui le maître d'ouvrage donne mandat d'exercer en son nom et pour son compte tout ou partie de ses responsabilités et prérogatives de maître d'ouvrage.

Dans ce cadre, la Commune s'est rapprochée de la SEPA qui a établi une convention de mandat définissant précisément les attributions du mandataire.

Outre ces attributions, la convention de mandat prévoit la possibilité pour la Commune de demander au mandataire d'assurer le préfinancement d'une partie des dépenses de l'opération.

La SEPA a répondu favorablement et assurera le préfinancement au fur et à mesure des exigibilités des créances.

Au regard des nombreux avantages offerts par cette solution, notamment en termes de gestion et de trésorerie, il est proposé de mobiliser ce préfinancement conformément à la convention de mandat.

En contrepartie, la commune s'oblige à rembourser la SEPA de l'intégralité des sommes préfinancées au fur et à mesure que les recettes liées aux cessions de terrains seront perçues par elle, et au plus tard dans les 14 mois du règlement de la 1ère dépense réglée par le mandataire. Les recettes seront prioritairement reversées à destination du préfinancement.

Outre le montant prévisionnel d'investissement s'élevant à 68 934,20 € HT, l'enveloppe globale d'opération comprend la rémunération de la SEPA, les frais financiers et l'acquisition foncière du terrain. Son montant prévisionnel s'élève à 121 698,83 € HT valeur décembre 2022.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation d'un lotissement communal de 4 lots d'habitation privée, d'une voie de desserte donnant accès à ces lots ainsi qu'en la remise en état de la voirie existante, valide le programme et l'enveloppe globale prévisionnelle à hauteur de 121 698,83 € HT valeur décembre 2022, approuve les termes de la convention de mandat proposée par la SEPA et ses annexes (note programmatique, planning prévisionnel, bilan prévisionnel, liste des tâches, DPGF du mandataire) et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention. De plus, le Conseil Municipal, demande à la SEPA, en sa qualité de mandataire de la Commune, d'assurer le préfinancement des dépenses à engager dans la limite de 100 000 € TTC, selon les modalités prévues dans la convention de mandat, décide d'inscrire et d'affecter à son budget le montant des dépenses prévisionnelles conformément aux modalités de remboursement exposées ci-dessus et autorise enfin Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces de quelque nature que ce soit (marchés, avenants, actes ...) afférents à ce dossier.

Projet de Centre Culturel Ambille comprenant une bibliothèque et l'école de musique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 Septembre qui décidait d'effectuer les travaux d'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille.

Pour ce faire et à la demande de la DRAC notamment, il convient d'approuver le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social de la future bibliothèque. Ce document rédigé par le chargé du développement et de l'ingénierie des territoires du Conseil Départemental avec le concours de la directrice du pôle action culturelle de la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB) décrit les orientations du futur Centre Ambille. Il s'articule autour d'une réflexion sur l'identité de l'établissement et formalise ses objectifs et ses priorités.

De ce document, il ressort qu'il sera nécessaire de recruter un (e) professionnel (e) pour faire vivre dans la durée ce projet ambitieux. La valorisation de ce lourd investissement nécessitera de le rendre accessible au public 20 heures par semaine avec le concours des bénévoles de l'association « Arette pas de lire »

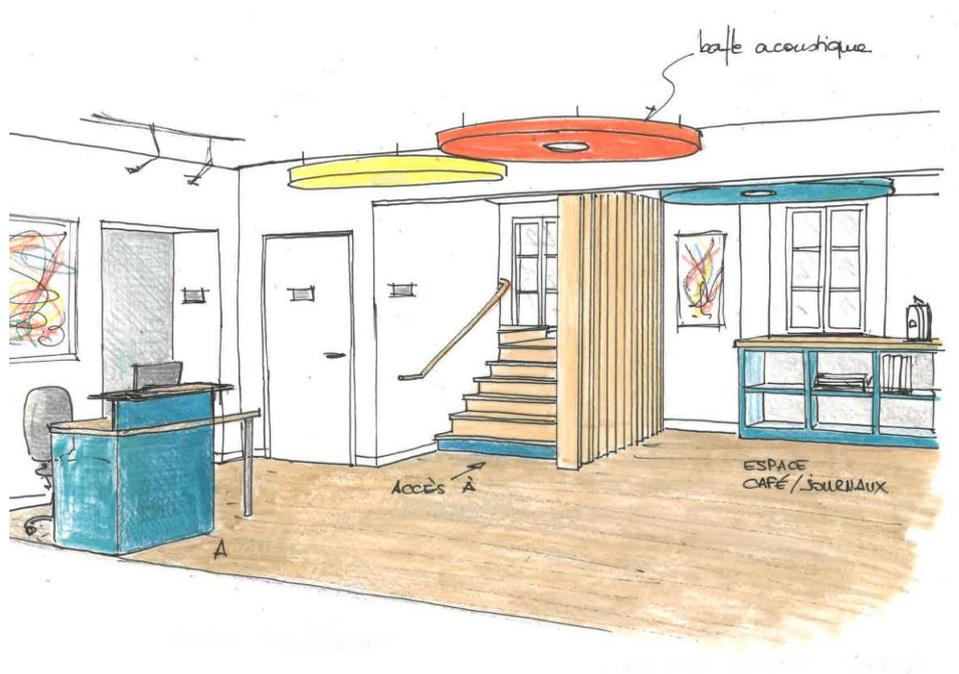
Pour ce qui concerne la gestion, il est proposé que la future bibliothèque soit gérée directement par la commune qui est le mode de fonctionnement le plus répandu dans le département. D'autre part, le choix de la gratuité de l'abonnement a été fait par la CCHB, ce qui implique qu'en intégrant le réseau du Haut-Béarn, le site d'Arette devra l'appliquer. Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 1 122 670 € H.T. Il convient maintenant de solliciter de l'État, de la Région et du Département le maximum de subventions possibles pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, décide d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque du Centre Culturel Ambille tel que présenté et de solliciter de l'État, de la Région et du Département le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du projet et précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres ou par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subventions.



Vue du futur Centre Culturel Ambille. A gauche entrée de la bibliothèque, à droite entrée de l'école de musique.



Esquisse du hall d'accueil de la future bibliothèque



Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin



Alors que depuis des semaines le ciel reste désespérément vide de précipitations et que notre station a dû fermer son domaine skiable ce 24 décembre, les chiffres, ci-dessous, de la fréquentation de l'an dernier sont de nature à maintenir encore à flot le moral des plus anciens skieurs qui savent que ce n'est pas la première fois que Noël se fête au balcon. Les températures étant hors de saison, la photo ci-contre aurait pu être prise ces derniers jours tellement il fait doux. En réalité, elle date du 23 juillet dernier, jour de l'inauguration du panneau du sentier botanique Marcel Saule. Offert par l'Association pour la sauvegarde du site de la Pierre St Martin (voir page 14), il

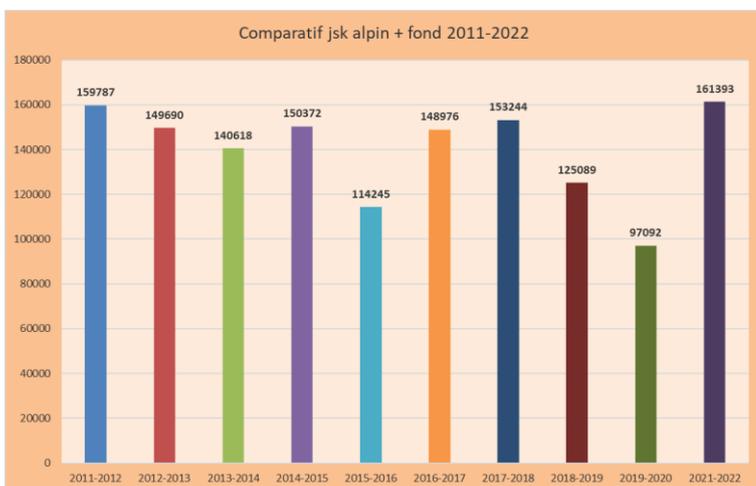
démontre une fois de plus l'implication de cette association pour valoriser le patrimoine naturel de notre station. Qu'elle en soit ici remerciée et plus particulièrement Martine Boyé, instigatrice de cette belle idée.

La mise en place du parcours des 3 gouffres, réalisée en partenariat avec les spéléologues de l'ARSIP, dans le cadre des soixante-dix ans du décès accidentel de Marcel Loubens (13 Août 1952), relève elle aussi du même objectifs. Oui, la Pierre St Martin a de nombreux atouts à faire valoir en toutes saisons. C'est ce que l'étude stratégique pour les 10 ans à venir n'a pas manqué de relever ces derniers mois. La présence d'un col chargé d'histoire, avec notamment la célébration du plus vieux traité de paix européen chaque 13 Juillet et bien d'autres trésors doit nous inciter à imaginer un tourisme plus proche de la nature et mettant davantage en valeur notre patrimoine.



A cet égard, la proximité de la forêt du Braca est une chance que bien des stations pyrénéennes nous envient. La crise Covid avec la fermeture des remontées mécaniques en 2021 aura permis à beaucoup de découvrir ce site en hiver. Le chiffre de fréquentation de l'hiver dernier aura lui démontré que la clientèle avait aimé (11 067 journées/ski en 2020/2021 et 11 137 journées/ski en 2021/2022). Classée espace naturel sensible cette forêt, tout comme le massif karstique des ares d'Anie offrent des paysages qui font l'identité de la Pierre. Cette identité doit sortir renforcée du travail d'étude en cours. C'est le message que nous portons avec conviction persuadés que nous ne gagnerons rien à renier ce que nous sommes.

Le graphique ci-dessous atteste que la saison dernière fut une belle saison avec des chutes de neige abondantes en décembre et un mois de Janvier record. Heureusement, car les vacances de février furent à peine moyennes et le mois de Mars guère mieux. Malgré cela 150 256 journées/ski auront été comptabilisées pour le ski alpin.



Pour en revenir à la saison actuelle, le début prometteur avec la venue des espagnols à l'occasion de la saint Nicolas et l'Immaculada aura permis d'atteindre 12 638 journées/ski. Ce retour en force de nos voisins hispaniques (18 % l'an dernier) est un élément très encourageant. Reste à croiser les doigts pour que l'hiver arrive le plus tôt possible maintenant afin d'être prêts pour les vacances de février qui débutent le 4 février prochain.

La vie communale

Personnel communal, un départ et une arrivée

Faisant valoir ses droits à la retraite le 1er avril 2022, Jean-Marie Bourdet, adjoint technique principal de 1ère classe, a quitté le service technique après 37 années et 4 mois de présence ce qui doit certainement être un record de longévité. Nommé le 16 novembre 1984, ouvrier d'entretien de la voie publique par Jean-Marie Lonné-Peyret maire de l'époque et titularisé 1 an plus tard, il aura vu ses missions évoluer au fil du temps et aura travaillé sous l'autorité de deux autres maires : Joseph Arrègle de 1989 à 2001 Pierre Casabonne à partir de mars 2001. Désormais retraité, Jean-Marie peut se consacrer pleinement aux travaux de la ferme soulageant ainsi son épouse Évelyne exploitante agricole ayant son siège d'exploitation à Arette tout en ayant aussi des bâtiments d'élevage à Aramits. De quoi s'occuper assurément. C'est ce que lui on dit ses collègues de travail lors d'une sympathique réception tout en lui souhaitant évidemment une longue et heureuse retraite. Arrivée le 1er juillet de cette année pour suppléer Ana Paula en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés ou lors de sessions de formation ou lors d'arrêts maladie, Jackie Péhau n'a pas mis beaucoup de temps pour trouver sa place au sein du service administratif communal. Forte de vingt années de gestion commerciale à l'accrobranche d'Aramits, elle a pris en mains également tout ce qui relève de la communication de La Maison du Barétous, mais aussi tout ce qui concerne l'action commerciale (site internet, panneau lumineux, facebook, télé-alerte...).

Discrète et efficace, elle intervient également au sein du secrétariat tant au niveau de l'accueil que du suivi et de la facturation de services comme la cantine ou les secours sur piste.

Un renfort très apprécié de ses collègues Florence et Patricia dont les tâches sont de plus en plus complexes contrairement à ce qui est annoncé depuis des décennies où l'on parle de choc de simplification et de dématérialisation. Des mots qui hélas ne correspondent pas à la réalité.

Pour rappel voici les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie. Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h soit 20h d'ouverture.

Le centre culturel Ambille, un projet en bonne voie

L'engagement pris auprès de Paul et Paulette Ambille de mettre la culture au cœur de notre village, après leur disparition et la récupération de leur patrimoine bâti Aretteois, devrait se concrétiser dans les mois à venir. Après un an de discussions, le projet définitif imaginé par Audrey Ardaens de l'Agence Publique de Gestion Locale est désormais entré dans sa phase active.

Concernant deux des trois maisons reçues en legs, à l'issue du décès de Paulette le 31 mars 2021, ce projet envisage d'installer la bibliothèque municipale dans le bâtiment situé face à l'Agence Postale qui autrefois accueillait une auberge et son quiller. L'aspect extérieur restera en grande partie identique à ce qu'il est à l'exception de l'entrée du 2ème bâtiment "At Hauré" qui sera modifié pour bien signifier que ce sera l'espace dédié à l'école de musique. La 3ème maison, "Le Coueyla" sera vendue aux enchères probablement cet été et participera à l'autofinancement de cette opération.

Pour en revenir au projet culturel, outre 3 salles dédiées à la bibliothèque, on y trouvera également un espace Internet et une salle d'exposition de quelques tableaux de Paul Ambille Pour mémoire, rappelons que l'ensemble de ses œuvres a été légué à la Fondation Taylor ainsi que le patrimoine bâti de Clermont de l'Oise. En étroite collaboration avec cette association et en particulier avec son président Jean-François Larrieu, peintre de renommée installé sur la côte basque, nous envisageons de renouveler régulièrement cette exposition pour probablement la présenter suivant des thèmes.

Paul Ambille, peintre officiel de la marine ayant peint des régates bien sûr mais aussi toute une série de thèmes à caractère sportif ou culturels ainsi que de nombreuses structures architecturales, nous aurons l'embarras du choix. A l'étage de la maison principale est prévue une salle aux multi-usages (auditorium, salle pour des projections, salle pour éventuellement un atelier de dessin, salle pour des conférences, salle pour de la danse).

D'une superficie de 50 m² ce sera la salle la plus grande de ce centre culturel, la salle dédiée à l'exposition des tableaux Ambille représentant 47 m² et l'espace bibliothèque composé de 3 salles représentant 92 m². Pour ce qui concerne l'école de musique située à l'étage de la maison "At Hauré" elle bénéficiera aussi de 3 salles, une pour le piano de 14 m², une pour la guitare de 15 m² et une pour la batterie de 19 m². Rappelons qu'actuellement ces activités se déroulent au sein de la mairie, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes, même s'il est vrai que la musique adoucit les mœurs. Le budget de cette belle et nécessaire opération est estimé à 1 122 670 € HT.

Pour la financer, la Commune s'est rapprochée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État auprès de qui elle a sollicité les financements les plus élevés possibles. L'ambition de la municipalité étant de réaliser cette opération sans recourir à l'emprunt, la vente de la maison "Le Coueyla" viendra abonder la part d'autofinancement.

En fonction des subventions reçues et du résultat de cette vente peut-être y aura-t-il des ajustements budgétaires à faire. L'augmentation du coût des matériaux étant ce qu'elle est aujourd'hui, c'est bien sûr une éventualité à laquelle se prépare la municipalité.

Si tout va bien, le démarrage des travaux est prévu pour le mois de septembre 2023.

Avant cela une présentation détaillée de ce projet sera faite aux bénévoles de l'association « Arette pas de lire » qui ont porté jusqu'ici à bout de bras l'amour et le goût de lire dans notre commune, ainsi qu'aux responsables de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Béarn en charge de l'enseignement musical sur Arette.

Pour l'une comme pour l'autre de ces associations, il s'agira, lorsque les travaux auront été réalisés, (livraison prévue début 2025) de s'approprier et de faire vivre ce centre culturel.

Pour ce qui concerne la bibliothèque elle aura vocation à rejoindre le réseau du Haut-Béarn de lecture publique et donc à proposer davantage de plages d'ouverture au public. Nous avons plusieurs mois devant nous pour définir, avec l'ensemble des acteurs associés à ce projet, son mode de fonctionnement.

L'option retenue pour bénéficier du maximum d'aide est celle d'une gestion communale qui n'empêchera nullement le recours à des bénévoles pour compléter le personnel recruté (1/2 emploi aidé pendant 3 ans et reconductible 2 ans). Lorsque tout ceci aura été bien défini, la municipalité envisage d'en faire une présentation détaillée lors d'une réunion publique dont la date sera communiquée par voie de presse et autres supports de publicité.

L'Agence Postale Communale un service encore trop méconnu

Ouverte le 1er juillet 2021, l'Agence Postale Communale qui, rappelons-le, a remplacé le bureau de Poste dont l'ouverture avait été ramenée à 9 h semaine, poursuit son petit bonhomme de chemin au niveau de sa notoriété.

Passé de 4 clients en moyenne par jour au début, elle est désormais à 10 clients et sa croissance n'est sans doute pas terminée. Elle le doit à Ana Paula De Carvalho très investie dans sa mission et dont le travail a été salué par la direction de la Poste, citant Arette comme exemple en matière de développement.

On est bien loin des rumeurs qui annoncent régulièrement la fermeture de ce service alors qu'au contraire d'autres possibilités vont désormais renforcer l'existant à savoir la mise en place d'un dépôt de colis UPS à partir du 1er janvier de cette année.

Pour mémoire rappelons que l'Agence Postale Communale propose déjà la quasi-totalité des prestations d'un bureau de poste classique à savoir les retraits et versement d'espèces sur CCP et compte épargne des titulaires dans la limite de 500 € par semaine, la vente d'enveloppes et d'emballages prêt à envoyer, l'affranchissement, les dépôts et les retraits de courriers et petits colis.

Avec une ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, ce service permet également l'ouverture au public de la Maison du Barétous durant 25 heures toute l'année ce qui est très apprécié par les touristes de passage.

Un peu comme pour l'Agence Postale Communale, notre musée est encore trop méconnu de nombreux Arettois, mais nul doute que grâce à l'investissement et au professionnalisme de nos deux hôtesses Ana Paula et Jacky, cette structure finira par sortir de l'anonymat.

Le remarquable bilan des animations de l'année 2022



Commencé timidement par une fête de printemps marquée par le « haka » de Claudia Taina, chanteuse et danseuse polynésienne de grand talent, le programme des animations d'Arette aurait dû se poursuivre par un rallye du Barétous où le nombre d'inscrits n'avait jamais été aussi important. Hélas, la canicule aura conduit la préfecture à interdire cette manifestation face au risque élevé d'incendie. Par chance la température étant redevenue supportable et la météo étant favorable, ce sont de très belles fêtes patronales qui ont véritablement lancé l'été.

Bravo au comité des fêtes qui aura notamment remarquablement géré le repas du dimanche avec pas moins de 350 repas servis, ce qui constitue un record.

Ce qui fut aussi le cas pour le spectacle « Les trois mousquetaires » joué par les Lames sur Seine devant 200 spectateurs sur la place de la mairie. Et que dire du concert des Gospel's French Voices, chorale composée d'une quarantaine de membres remarquablement dirigé, si ce n'est qu'il enthousiasma le 5 août dernier une église pleine à craquer. Plus confidentiel mais d'une grande qualité furent le concert de musique polynésienne dans le cadre verdoyant du moulin communal et le spectacle « le grotesque » du mime Antoine Béguère à l'occasion de la commémoration des 70 ans du décès accidentel de Marcel Loubens.



Le weekend suivant avait lieu la traditionnelle montée impossible au quartier La Mouline. Après deux années d'interruption pour cause de covid, les organisateurs autour de leur président Jérémie Lapeyrie ne savaient trop à quoi s'attendre. Avec plus de 5000 spectateurs et un seul pilote, Yohan Peltier, parvenant, durant la dernière manche, au sommet de cette incroyable montée de 237 mètres, le spectacle aura été complet. Bravo et merci à tous les bénévoles mobilisés ce jour-là pour cet événement qui indiscutablement fut le temps fort de l'été 2022.

Bien plus modeste, mais très spectaculaire malgré tout, fut le passage sur notre commune, le 3 septembre dernier, du Gastes Express organisé par l'association Azkena. Par trinôme équipés de sacs rouges, les 60 participants devaient rejoindre en stop les différents lieux en lien avec l'histoire des Mousquetaires où ils devaient résoudre une énigme ou relever un défi avant de connaître la destination suivante. Une belle animation au cœur du village avec sans doute une deuxième édition encore plus importante l'an prochain et à coup sûr une belle vitrine pour notre patrimoine et la Maison du Barétous en particulier.

Et que dire du trail du Barétous qui met en lumière la beauté de nos paysages. Bénéficiant d'une météo exceptionnelle, ce ne sont pas moins de 700 coureurs, marcheurs et vététistes qui, le 16 octobre dernier, se sont présentés sur la ligne de départ avec au programme 2 trails (25 km-15 kms) en solo ou en duo, 2 vétathlons et 2 randonnées empruntant les chemins en direction des sommets qui entourent le village.

Au final cette journée proposa une animation bon enfant dont la recette a été versée aux organisateurs des virades de l'espoir ce qui n'empêcha pas de très belles performances. Parmi celles-ci saluons la 4ème place d'Éric Despujols du quartier Bourdès sur le trail 15 kms en 1h 21'17' juste devant Camille Defer, nouvelle professeur d'EPS du collège et première féminine en 1h 21'54'.

Saluons aussi la performance de Manon Garat, aux origines Arettoises, associée à Anne Bidalun, classées 4ème dans la catégorie duo du trail 25 kms en 3 h 16'19' et la dizaine de locaux qui ne nous en voudront pas de ne pas les citer mais dont on peut affirmer ici qu'ils donnèrent le meilleur d'eux-mêmes.

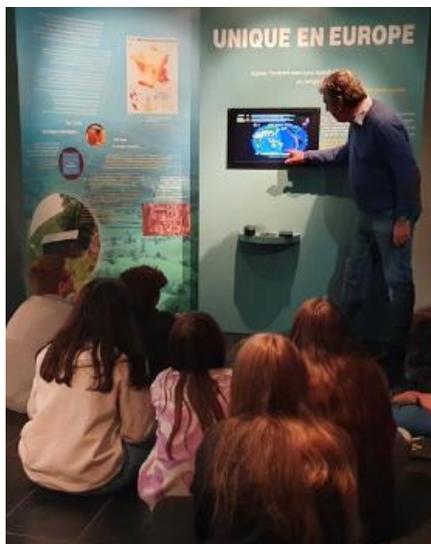
Bravo à tous et merci aux organisateurs qui autour d'Eric Sagouspe, prenant le relais de Laurent Harguindéguy, ont parfaitement géré cet événement qui demande une sacrée logistique.



Maison du Barétous

Après la longue parenthèse du covid qui de janvier 2020 à juillet 2021 à plus que fortement handicapé la fréquentation de notre musée, l'année 2022 aura connu une légère embellie.

Le nombre de groupes venus en bus à la journée est bien loin encore de ce que nous avons connu par le passé et le chiffre des visiteurs a atteint péniblement cette année les 2000 personnes. Cependant s'il y eut peu de groupes, il en est un qui nous aura particulièrement fait plaisir, c'est celui d'un groupe d'acadiens, en visite en France, sur les traces de leurs ancêtres et qui avaient choisi Arette pour connaître l'histoire des Mousquetaires.



Ceci étant la très bonne fréquentation du Centre PEP Honoré Baradat d'Arette qui propose désormais systématiquement sa visite au programme de tous ses séjournants est une très bonne nouvelle pour notre structure muséographique. Autre nouveauté, ce sont les collégiens du Barétous qui pour la première fois en 2022, ont découvert la richesse de ses contenus, tout comme le club du 3ème âge d'Aramits. La voie étant tracée il ne reste plus qu'à espérer que le club local lui emboîte le pas car cela est connu, on va souvent chercher ailleurs ce que l'on a devant chez soi.

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture de cette structure qui sont les mêmes que ceux de l'Agence Postale Communale du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h. Alors seul ou en groupe, n'hésitez pas à pousser la porte de votre "Maison du

Barétous".

Arette, commune du Pays d'Art et d'Histoire

Malgré une moyenne de participants en légère baisse 45 contre 47 en 2021, le cycle des conférences de l'été Arettois peut-être qualifié d'une bonne cuvée tellement la passion et l'érudition de chacun des intervenants aura été au rendez-vous. Ce fut d'abord Maurice Romieu, ancien professeur de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, qui répondant à la demande de son ancien élève Philippe Bui, vint nous expliquer l'originalité des passions chantées Pyrénéennes dont celle d'Arette est à ce jour la mieux connue avec notamment un légionnaire dénommé Longis et qui n'a rien à voir avec la très honorable famille Arettoise.

Fidèle à son habitude, c'est avec humour et pédagogie que Jean Touyarou évoqua lors de la 2^{ème} conférence le langage des pierres qui, pour qui sait bien observer, en dit long sur le savoir-faire de nos aïeux. La 3^{ème} conférence aura été celle de la locale Muriel Morot, fille du regretté Jean René et de Noëlle Traille, avec pour thème la valorisation de la laine qui est devenue aujourd'hui plus un déchet qu'une ressource. Le 10 août, presque 70 ans jour pour jour, c'est l'accident mortel de Marcel Loubens au fond du puits Lépineux qui était évoqué avec talent par Michel Douat de l'ARSIP. Une soirée émouvante aux dires des participants.

Sans surprise Michel Feltin Palas, rédacteur en chef de L'Express et quelque part un peu chez lui aussi, captiva comme d'habitude son auditoire avec sa conférence "le français, la langue qui ne devrait pas exister".

Et c'est sur le thème de l'émigration que se clôtura l'édition 2022 de ce rendez-vous culturel désormais solidement ancré dans le programme estival de notre commune. Avec 58 participants, le très beau documentaire « Ellis Island, une histoire du rêve américain » aura sans surprise démontré l'intérêt du public pour une thématique qui touche beaucoup de nos familles. A ce propos, les recherches en cours ont identifié plus de 500 Arettois (es) s'étant expatriés qui vers l'Amérique du Sud, qui vers l'Amérique du Nord, l'Afrique, les Antilles et bien d'autres horizons.

A ce jour c'est Joseph Supervielle né en 1715 qui semble être le premier migrant d'Arette puisque repéré sur l'aimable Rose, bateau en route vers la Nouvelle France le 11 avril 1740.



Dates	Thèmes et conférenciers	Public
20 juillet	"Les passions chantées Pyrénéennes" Maurice Roumieu	18 personnes
27 juillet	"Le langage des pierres" Jean Touyarou	42 personnes
3 août	"La valorisation de la laine" Muriel Morot	52 personnes
10 août	"13 août 1952, l'accident mortel de Marcel Loubens" Michel Douat	52 personnes
17 août	"Le français, la langue qui ne devrait pas exister" Michel Feltin Palas	53 personnes
24 août	"Ellis Island, une histoire du rêve américain" Documentaire	58 personnes
Total	Moyenne de 45 personnes par soirée	275 personnes

Pour l'été prochain, voici le programme tel qu'il a été arrêté avec l'ensemble des intervenants

Mercredi 19 juillet 2023 : "Les Béarnais à San Francisco" avec Olivier Lafaye auteur d'un livre qui explique comment les Béarnais sont devenus au début, du XX^{ème} siècle, les leaders du marché de la blanchisserie en Californie.

Mercredi 26 juillet 2023 : "Les arbres au travers de la mythologie" avec Jean Touyarou ancien ingénieur du centre de recherche de la propriété forestière qui sera vraiment dans son élément.

Mercredi 2 août 2023 : "Rétablir l'eau en situation d'urgence" avec Alain Lecuona membre de plusieurs ONG qui intervient suite à des catastrophes naturelles ou sur des territoires en guerre.

Mercredi 9 août 2023 : "A quoi sert d'apprendre et de parler une langue régionale" avec Michel Feltin Palas, rédacteur en chef de l'Express et auteur chaque semaine de la lettre d'information "Sur le bout des langues" qui met en lumière la richesse des langues régionales de France.

Mercredi 16 août 2023 : Soirée spéléo avec la diffusion du documentaire "A travers la Pierre" de Luc Henri Fage avec la participation de membres de l'ARSIP.

Mercredi 23 août 2023 : "Pax avant, le serment le plus vieux d'Europe". Documentaire de Domingo Moreno sur le « Traité des trois vaches » plus connu sous le nom de « junte de Roncal » depuis 1375.

Le cyclisme et notre commune, une affaire qui roule

Marquée par l'annonce, ce 27 octobre, du passage du Tour de France 2023 par Arette, l'activité cycliste ne peut cependant être résumée qu'à cette seule nouvelle. En effet l'année écoulée aura surtout vu l'installation d'une station vélo financée par la Communauté des Communes du Haut Béarn.



Cette station située près des toilettes publiques des Jardins de Salet est constituée d'un bâti en bois des plus simples permettant d'offrir divers services gratuits : information sur l'ensemble des prestataires vélo, carte des parcours VTT et cyclo du territoire mais aussi prêt de matériel permettant le lavage des vélos. Sans oublier, le gonflage et un kit d'outils pour procéder à de petites réparations des deux-roues. Aux dires des nombreux cyclistes qui s'y arrêtent, cet espace est des plus appréciés. Il fait face au mur des cyclistes des Pyrénées Atlantiques ayant participé au Tour de France. Ce dernier s'est enrichi cet automne des portraits de Romain Sicard (7 participations de 2013 à 2020) et de celui de Cyril Barthe (3 participations de 2020 à 2022).

C'est sous le regard de ces glorieux participants de la Grande Boucle que se sont élancés, pour la 8ème fois ce 1er octobre, pas moins de 200 cyclistes dans le cadre de la randonnée "on s'y col". La route fermée depuis la Mouline jusqu'au col de la Pierre St Martin aura permis à tous de contempler en toute sécurité les magnifiques couleurs de l'automne de notre belle hêtraie sapinière. A noter cependant que si certains ont vraiment pris leur temps, d'autres au contraire semblaient pressés d'en terminer. Et même s'il n'y avait ni classement, ni chronométrage, beaucoup auront été impressionné par le local Anthony Lagadec du quartier Bourdès qui a franchi la ligne en seconde position (ci-contre vêtu de blanc).



Le tour d'horizon de l'année écoulée ne serait pas complet si nous n'évoquions pas le dramatique accident qui a endeuillé le Grand Prix Cycliste d'Arette le 9 avril dernier. Victime d'une chute dans le col de Bas entre Lanne et Aramits, à moins de 5 km de l'arrivée tracée devant l'école primaire, Baptiste Sabatut âgé de 20 ans aura succombé à ses blessures durant son transport à l'hôpital. Originaire de Luz-Saint-Sauveur, ce licencié du Lescar Vélo Sprint se serait assommé contre un arbre avant de chuter dans un ravin particulièrement abrupt qui lui aura été fatal.

Un accident inexplicable qui a plongé l'ensemble de l'organisation dans le désarroi sans pour autant annuler le challenge féminin départemental Landes Pyrénées Atlantiques qui aura réuni quelques jours plus tard une centaine de participantes toutes catégories confondues.

Le 22 mai, ce furent les boucles du Haut-Béarn qui nous rendaient visite avec plusieurs centaines de cyclistes qui furent ravitaillés près de l'église. Enfin c'est la traditionnelle épreuve cyclosportive Larra-Larrau qui a clôturé de manière magistrale la saison 2022 avec plus de 1400 participants venus d'Isaba qui ont traversé une partie de notre village pour se rendre à Issarbe ou à Tardets puis vers Larrau.

Quant à la Pierre Jacques en Barétous, la journée rando de ce 30 juillet inaugurerait une autre approche avec tout de même 114 km et un dénivelé de 2700 m pour les plus courageux. Aux dires des organisateurs ce fut une belle réussite qui en appelle d'autres n'en doutons pas.

Toutes ces manifestations concourent bien sûr à la promotion d'un loisir qui participe activement à l'activité touristique de notre territoire et c'est pourquoi nous nous réjouissons à l'avance du passage sur notre commune de l'étape Pau-Laruns qui sera le 5 juillet prochain la 5ème du Tour de France 2023.

Après être passés par Oloron et Aramits, les coureurs prendront la direction de Tardets puis Sainte-Engrâce où ils escaladeront le col de Soudet par le versant basque. Descente ensuite sur Arette puis Giroune, Lourdios descente sur Sarrance et enfin montée du col de Marie-Blanche avant l'arrivée à Laruns.

Comme en 2020, les éleveurs seront invités à la plus grande vigilance concernant leur bétail et des consignes de sécurité seront données en temps utiles lors des réunions qui précéderont cet événement sportif de portée internationale (3ème après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques).

La grotte du Moussu ou la mise en valeur d'un patrimoine naturel méconnu



Dissimulée derrière une épaisse végétation, juste au-dessus du pont du Fort, au quartier de La Mouline, la grotte de l'ours ou du Moussu (nom donné à cet animal en béarnais) n'est connue que par une poignée d'Arettois.

Ce constat fait par Jean-Pierre Traille, adjoint au tourisme l'a conduit à envisager une mise en valeur car ses dimensions et son histoire méritent le détour. C'est ainsi que prenant contact avec un groupe de scouts de Béthune et un autre de Bordeaux, à la recherche d'un chantier dans les Pyrénées, qu'est née l'idée d'un sentier d'interprétation.

Armés de pioches et de pelles fournies par la mairie, 45 scouts ont ainsi travaillé à la sécurisation du chemin conduisant à ce qui était autrefois la tanière supposée d'un ou plusieurs ours durant l'hiver.

L'ampleur du chantier était telle, qu'il faudra sans aucun doute un ou deux camps de jeunes supplémentaires avant d'inviter les touristes à une balade sur les traces de ce plantigrade qui fit l'objet d'une ultime battue sur notre commune en 1953. Toujours dans ce secteur la mise en valeur de l'histoire du petit fortin construit en 1813 et jamais terminé et celle de l'ancienne scierie qui fut autrefois en service à La Mouline fera l'objet d'une attention particulière en 2023. Affaire à suivre.

La doyenne d'Arette s'en est allée

Après avoir fêté ses 107 ans, le 4 mai dernier et être devenue la 250ème personne la plus âgée de France et la 5ème des Pyrénées-Atlantiques. Gracieuse Mirassou nous a quitté ce 4 septembre. Avec son décès s'achève une longue vie pas toujours des plus faciles. Veuve à 32 ans, elle aura élevé seule ses 3 enfants et aura connu la pénible épreuve d'enterrer son aîné Léon en 2017. C'est dans la ferme familiale du quartier Bihoueyt que la doyenne des Arettois s'est éteinte entourée de l'affection de sa petite-fille Anne Marie et de Jean-Baptiste son époux qui auront veillé sur elle jusqu'à son dernier souffle. Avec son départ disparaît une personnalité des plus attachantes, à la gentillesse naturelle et au tempérament pour le moins résilient.

Sa longévité nous a conduit à rechercher si dans nos archives un tel record avait été approché ou dépassé.

Nous avons découvert que Guixarnaud Domecq était décédé le 28 février 1655 à l'âge de 105 ans et plus surprenant que Guiraute Costure mourut le 2 mai 1697 âgée de 110 ans. Ne retrouvant pas les actes de naissance de ces deux personnes, il nous est très difficile d'affirmer que ces informations sont exactes.

C'est pourquoi nous considérons que le record de longévité d'Arette est bien celui de "Mané" à savoir 107 ans et 4 mois Bon courage à ceux et celles qui voudront le dépasser.



"Kokoni" une réalisation qui valorise l'espace Nelson Paillon

Largement évoqué dans le numéro précédent de janvier 2022, le projet d'implantation de 4 "tiny house" près des installations sportives municipales du quartier Longis est devenu une réalité ce début d'année.

Parfaitement intégrés, grâce à des travaux paysagers de grande qualité, ces 4 hébergements à vocation touristique, insolites et confortables sont le fruit d'une longue réflexion d'un couple de belges qui mérite d'être connu. Posées sur des plots, ces « tiny-house » ont été fabriquées à Bergerac.

François Bary, ingénieur agronome, a fait une carrière professionnelle axée sur la coopération surtout en Afrique. Très impliqué dans la transition énergétique, il est le fondateur de plusieurs coopératives de production d'énergie renouvelable. Il a aussi été acteur du développement durable au niveau régional en Wallonie à travers diverses instances de participation et dans des associations citoyennes notamment sur le thème de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Nathalie Noël, son épouse, est artisane, designer et céramiste. Elle a créé et géré deux entreprises de décoration dont une concernant la création et la confection de luminaires. Elle a travaillé aussi comme consultante designer dans le secteur de l'artisanat au Burkina Faso.

Après avoir beaucoup voyagé durant leur vie active ce sympathique et dynamique couple a décidé de poser ses valises à Arette et va désormais commercialiser ces 4 "tiny house" qui sont de vraies petites maisons écologiques en bois qui pourront accueillir 12 personnes au maximum. Ces hébergements qualitatifs bénéficieront d'un espace bien-être avec bain nordique et sauna enrichissant ainsi l'offre locative de notre commune.

Parallèlement à la concrétisation de ce beau projet, le couple Barry/Noël a pris en charge financièrement, comme ils s'y étaient engagés, la réfection du terrain de football qui se trouve à proximité.

Ce terrain aux normes pour une pratique à 7 joueurs contre 7 sera opérationnel le printemps prochain avec une pelouse en bien meilleur état que précédemment.

Juste à côté, un court de tennis a fait l'objet d'une laborieuse réhabilitation, l'été dernier, œuvre d'un autre belge, Alain Casse bien connu des spéléologues. Le deuxième court sera remplacé ce printemps par un city stade commandé à l'entreprise Joël Clavé dans le cadre de l'opération "Terre de jeux" (voir délibération page 12). Enfin toujours dans ce secteur d'Arette, saluons la mise en place de 3 parcours d'orientation, concrétisation d'un projet des PEP soutenu par la Mairie qui mérite le détour pour une activité en famille par exemple.

Inauguration d'un collège flambant neuf, en route vers de nouveaux projets

Inauguré le 11 mai 2022 par le Président du Conseil Départemental, Jean-Jacques Lasserre le nouveau collège de Barétous est de l'aveu de ses occupants (élèves et professeurs) une belle et fonctionnelle réalisation. Attendu par beaucoup depuis de nombreuses années, cet établissement dessiné par l'architecte Alexandre Lacaze aura nécessité plus de 18 mois de travaux. Parfaitement intégré dans son environnement avec des murs ayant un parement de galets et un bardage issu du bois de la forêt d'Arette, cet investissement porté par le Conseil Départemental aura coûté 5,1 millions d'euros avec un soutien financier à hauteur de 2,09 millions d'euros de l'État. Situé près de l'école primaire et du centre PEP Honoré Baradat cet établissement aura permis de faire aboutir le projet d'un réseau de chaleur bois dont chacun mesure avec la crise énergétique actuelle combien il était opportun de le faire.

Autre bonne nouvelle, la mutualisation du service de restauration qui va permettre selon les dires du principal Mr Munoz de faire de l'éducation à l'alimentation, avec le plus de produits frais et locaux possible. A propos de la cantine le Conseil Municipal a décidé d'appliquer dès la rentrée de septembre une tarification particulière pour la cantine scolaire du primaire (voir délibération du 20 mai dernier). A l'heure où le prix des repas scolaire explose, force est de constater que celui de la cantine d'Arette reste très raisonnable (de 1 à 3 € selon les revenus des familles). Cela n'est rendu possible que grâce au soutien de l'État. Est-ce que cela durera ? La convention signée en 2022 étant pour 3 années, on peut en principe le penser au moins jusqu'en juin 2025.



Autre nouveauté en 2022, le départ à la retraite du local Régis Barneix de Lanne en Barétous, professeur d'éducation physique et sportive en poste depuis 2012 et qui a passé le relais au mois d'octobre à Camille Defer originaire du Tarn. Athlète de haut niveau en cross, triathlon et raid multisport, Camille Defer n'aura pas manqué son premier rendez-vous avec le trail de de Barétous, en obtenant aisément la première place du 15 km dans la catégorie féminine et terminant 5ème au classement scratch juste derrière l'Arettois Éric Despujols.

Avec une telle sportive à leur tête et les nouvelles installations du complexe Nelson Paillou (terrain de foot, à 7 aux normes et prochainement city stade) nul doute que les jeunes Barétounais ont tout pour être demain des sportifs accomplis.

Dans un tout autre domaine, c'est à l'initiative de Mme Burgin professeur d'espagnol bien secondée par Mr Meyre, professeur de SVT et par Mme Defer que les élèves de la 5ème ont pris le 18 octobre dernier la direction de la vallée de Roncal pour un échange scolaire transfrontalier des plus riches. Après deux journées passées dans le village de Roncal où se trouve le collège de la vallée, les élèves ont découvert le canyon de Lumbier avant de visiter la ville de Pampelune. Quatre jours inoubliables et un bain linguistique des plus utiles pour les jeunes Barétounais.

Tout comme la visite de la Maison du Barétous que, pour la première fois depuis son ouverture au public en 2009, les élèves de 4ème ont visité cet automne. Prévu dans leur programme SVT, l'activité sismique a intéressé au plus haut point élèves et professeurs et devrait désormais s'inscrire dans les incontournables du cycle scolaire du collège de Barétous. Tout comme la remise du diplôme national du brevet (DNB) qui eu lieu le samedi 22 octobre dans la salle du Conseil Municipal. Comme l'an dernier cette cérémonie a été l'occasion pour le principal Mr Munoz de rappeler que le plus important était qu'à l'issue de sa scolarité chacun des récipiendaires s'oriente vers une filière de son choix permettant son plein épanouissement. Un moment bien sympathique clôturé comme il se doit par un pot de l'amitié. Toutes nos félicitations à Valentine Bibé, Appolin Rabier, Omérine Rousselot, Alix Tillous Tremblay, Nora Laude de Haut et Paolo François pour leur réussite à cet examen.



a

Du changement à la tête du centre de secours

C'est à l'issue d'une magnifique cérémonie que le capitaine Jean-Pierre Lonné-Peyret, chef du centre de secours de la vallée de Barétous a mis un terme à une très belle carrière de 36 années de sapeur-pompier. Reconnu pour ses qualités managériales et pour ses compétences de formateur, c'est sous sa houlette qu'Arette a accueilli durant de nombreuses années des stages de pompiers venus du 64 et parfois de plus loin. Cela explique qu'il y avait foule ce 4 novembre pour saluer le parcours méritant de Jean-Pierre qui s'est vu remettre, après la série des discours, tous plus élogieux les uns que les autres, le grade de commandant honoraire. Une distinction des plus méritées au vu d'une vie d'engagement au service des autres.

Un engagement rendu possible grâce à la complicité de son épouse Bernadette elle aussi remerciée comme il se doit.



C'est David Beignon qui en sa qualité de lieutenant a pris dans la foulée la direction de la vingtaine de pompiers volontaires que compte actuellement notre centre de secours. Entré chez les pompiers d'Arette, le 1er juillet 2007, il sait qu'il succède à un chef reconnu de tous et que le challenge est ardu. Pour le relever il sait pouvoir compter sur le soutien des anciens mais aussi sur celui des nouvelles recrues féminines que sont Laura Camblong, Léonie Camou Ambille, Chloé Trey, Louise Burs et Charlotte Jérôme qui aux côtés des Florian Dubourdiou, Mathys Rabier et Anthony Délugat apportent un souffle nouveau à l'équipe des soldats du feu barétounais.

A l'heure où beaucoup de centre de secours en milieu rural peinent à trouver des volontaires, ce fort renouvellement atteste à la fois de la vitalité de notre commune et du fort attachement de nos jeunes à la servir. Cela est vrai tout au long de l'année ou avec un peu plus de 300 interventions, nos pompiers sont régulièrement appelés mais aussi lors de chacune de nos cérémonies au monument aux morts (8 mai et 11 novembre) où leur présence contribue à la solennité de ces rassemblements. Qu'ils en soient ici sincèrement et chaleureusement remerciés.

Pannes électriques à répétition et crise énergétique auront marqué 2022

Démarrées le 10 août au matin avec la sirène de l'église hurlant à tue-tête, de nombreuses coupures électriques auront empoisonné la vie des habitants du centre bourg durant une bonne partie de cet été.



Bien que mobilisée, l'entreprise Enedis, après plusieurs réparations de fortune, n'aura pas eu d'autre choix que de changer entièrement un gros câble d'alimentation partant du transformateur situé près de l'église, jusqu'au poste se trouvant en face de l'entrée du cimetière route de Lanne. Cette lourde opération, entièrement financée par Enedis, aura débuté le 1er septembre pour s'achever une semaine plus tard mettant ainsi un terme à une période difficile à vivre pour nos commerçants. Car indiscutablement ce sont eux qui auront été le plus fortement pénalisés et dans une moindre mesure les riverains de ce chantier qui après le bruit des groupes électrogènes auront subi celui des engins

mobilisés pour cette réparation.

Bien évidemment le service téléphonique de la mairie aura été pris d'assaut à cette occasion, les secrétaires ne sachant, la plupart du temps, quoi répondre faute d'informations précises.

Un moment difficile à vivre mais bien moins que celui de la famille Sobredo Galan contrainte de quitter Arette après l'incendie de son logement le même 10 août et depuis relogée à Lourdios-Ichère.

Conséquences de la guerre en Ukraine c'est une autre flambée, celle des prix de l'énergie qui aura fortement marqué la fin de l'année 2022. Celui de l'électricité qui ne cesse d'augmenter depuis 10 ans aura littéralement bondi ces derniers mois ce qui a conduit la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) à proposer une augmentation tarifaire de 44,5 % hors-taxe au 1er février 2023, que le bouclier tarifaire gouvernemental devrait limiter à 15 % pour les ménages. Pour les collectivités, l'Etat prendra en charge 50 % du surcoût au-delà d'un prix de référence de 325 € par MWh. Pour ce qui concerne Arette les investissements réalisés dès 2018 font que notre collectivité n'a pas attendu cette crise énergétique sans précédent pour rechercher des économies. Ainsi en 6 ans la consommation de l'éclairage public aura été divisée par 3,36 (172 988 KW en 2015 à comparer aux 51 411 en 2021). Celles des bâtiments publics, équipés d'un dispositif de domotique, permettant un pilotage à distance avec une surveillance en direct des consommations aura réduit de 25 % la facture énergétique.

Pour ce qui concerne le chauffage, la mise en service fin 2021 du réseau de chaleur alimenté par du bois allège de beaucoup la facture de l'école primaire jusqu'alors équipé d'une chaudière fuel. Pour autant la facture énergétique de 2023 n'échappera pas à une inflation que nous nous efforcerons de contenir à un niveau raisonnable.

En résumé, forte des conseils de Frédéric Loustalet (entreprise CPE), notre commune labellisée "Station Verte" peut se targuer d'avoir quelques longueurs d'avance sur ses voisines en matière d'énergie même s'il est vrai qu'il reste encore des marges de progrès.

Les travaux de ces derniers mois

Comme chaque année une enveloppe conséquente de 79 000 € a été consacrée à l'entretien de notre réseau routier long de 65 kms. Réalisés par l'entreprise Eurovia ces travaux ont concerné au village le lotissement Longis, le chemin Pouey, Le Vert à l'Oeil où 5 dispositifs de ralentissement ont été implantés tous les 100 mètres pour casser la vitesse et sécuriser cet espace où circulent de nombreuses familles.

Au quartier Bugala, en plus d'une reprise partielle de la couche de roulement, un « cédez le passage » a été implanté en haut de la Coumette pour sécuriser un croisement accidentogène et le chemin de la Horque a été réhabilité. Le chemin Lioss-Bourdet a lui bénéficié d'un vrai coup de jeune tout comme les chemins Atheret, Lacoume et Vyns au quartier Bourdès.

A Lachègue, c'est le chemin Lesponne qui a bénéficié de travaux d'élargissement avec l'implantation d'un sas permettant de se croiser alors que le chemin Netchury conduisant chez Rodriguez a été entièrement refait dans le prolongement des travaux routiers réalisés par la mairie d'Issor.

Enfin au Vic de Baigt c'est la portion Salies-Salet Lancy qui a bénéficié de quelques emplois. Toujours au niveau des travaux de voirie, l'année 2022 aura été mise à profit pour valider après 3 réunions avec les riverains le projet d'aménagement de la rue de Baigt du presbytère jusqu'à la sculpture du clocher. Cette lourde opération qui va commencer par l'enfouissement des réseaux filaires (électricité et téléphone) sera suivie par la reprise de toutes les gouttières afin de les déconnecter du réseau d'assainissement et envoyer ces eaux claires dans un réseau pluvial à créer. Viendra ensuite l'implantation de trottoirs et la création de places de parking qui seront réalisées, en principe, d'ici le mois de Juillet. Rappelons qu'à l'issue de ces travaux le secteur réhabilité sera mis en sens unique dans le sens descendant.

Dans un tout autre domaine, saluons le très bon travail réalisé au cimetière par l'entreprise CAIRN (Sébastien Traille) qui, avec soin a redonné son aspect original à la croix centrale et au parvis de la Mairie une couleur que le temps et la pollution nous avait fait oublier. Pour ce qui concerne les bâtiments communaux, saluons le travail particulièrement soigné de l'entreprise Castagné pour la réfection de la toiture de l'ancienne-boucherie dont nous reparlerons dans les mois à venir lorsque la destination de ce bâtiment sera définitivement arrêtée. En attendant avec un tel chapeau, cet édifice a désormais une autre allure et n'attend plus que la suite d'un projet sur lequel nous travaillons.

Moins visible mais tout aussi importante, une nouvelle ligne d'eau potable desservant une partie du quartier Bihoueyt (Pélou et Pétriz) est désormais en service. Elle est alimentée par le réservoir d'Orbe en lieu et place de l'ancienne ligne alimentée par le réservoir Bourdet.

L'eau étant l'un des enjeux majeurs des prochaines années en raison du réchauffement de la planète, réchauffement que chacun a pu constater cette année, il nous fallait absolument soulager le réservoir de Giroune de quelques clients comme cela a été validé dans le schéma directeur des travaux votés en 2018. Le réservoir d'Orbe étant bien plus alimenté par l'abondante fontaine du même nom que celui de Bourdet cela relevait d'une évidence. Encore fallait-il le faire. C'est en régie que cette opération a été réalisée grâce au service de l'eau très mobilisé sur le suivi des consommations d'eau tout au long de l'année. À ce propos, nous vous invitons à surveiller régulièrement votre compteur pour anticiper sur d'éventuelles surconsommation dues à des fuites. C'est souvent lors du relevé de fin d'année que l'on s'aperçoit d'une consommation excessive. Outre une facture conséquente à payer, c'est évidemment le gaspillage d'un liquide qui devient de plus en plus précieux qu'il nous faut absolument éviter. Un peu comme pour l'énergie, chaque geste va compter désormais pour notre planète et pour nos budgets.



Écobuage, brûlage des déchets verts et dépôts sauvages

« Accompagner une pratique qui n'est pas à remettre en cause » c'est ce qu'a souhaité le préfet des Pyrénées-Atlantiques en proposant la signature d'un Plan Départemental d'Écobuage le 18 décembre 2021. Réunis ce jour-là à la mairie de Lanne, les membres de l'Association Départementale des Elus de Montagne (ADEM) ont salué une avancée pour le fonctionnement de cette pratique ancestrale. Ce document, co-signé par le préfet Spitz, Bernard Layre président de la chambre d'agriculture du 64 et Jean Lassalle Président de l'ADEM est complémentaire du Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies. Compte tenu du nombre considérable d'incendies constaté partout en France cet été et afin d'éviter tout amalgame, il convient de rappeler ici combien l'écobuage est aujourd'hui encadré.

A quelques jours d'une nouvelle campagne cette précision nous semble importante pour éviter les coups de téléphones de personnes affolées qui nous parviennent en mairie. Les mêmes ignorent, sans doute, qu'il est interdit de brûler des déchets verts chez soi que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. En cas de non-respect de cette interdiction une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal). De même le code de l'environnement assimile à un dépôt sauvage, au même titre qu'une machine à laver, tout déchet vert abandonné dans la nature. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €. Rappelons ici que les déchets verts peuvent être compostés ou amenés en déchetterie à Aramits les lundi, vendredi et samedi de 14 h à 17 h. A partir de ces possibilités et la distribution gratuite de composteurs individuels prévue en 2023, les dépôts sauvages seront dorénavant sanctionnés.

Des nouvelles de notre jeunesse

Débutée par un débat le 28 janvier dernier sur les dangers des addictions pour nos jeunes, débat suivi par plus de 100 personnes salle Barétous Roncal, l'année 2022 aura été plus calme que la précédente. Il est vrai que la levée des restrictions sanitaires liées au Covid aura progressivement permis un retour à la normale mettant sans doute un terme aux fêtes clandestines propices à bien des excès.

Ce retour à la normalité aura vu notre comité des fêtes renouer avec la tradition en organisant de bien belles fêtes patronales. Sous la présidence de Pauline Casamayou et Thomas Pouey, la jeunesse locale aura relevé le défi d'un repas du village, jamais facile à organiser vu le peu d'empressement des convives à s'inscrire. Merci à tous ces jeunes pour leur participation bénévole autrement plus appréciable que les dégradations et autres intrusions dans des bâtiments publics constatées en 2021.

Nous préférons de beaucoup retenir l'engagement chez nos pompiers des jeunes (voir page 29) ou les mentions très bien obtenues au baccalauréat avec félicitations du jury de Nima Negi Perrin et Elorri Harguindéguy qui poursuivent brillamment leurs études, à Sciences Po Paris pour la première et en prépa BCPST (Biologie Chimie Physique Sciences de la Terre) au lycée Fermat à Toulouse pour la seconde. Félicitations aussi à Romain Oros, récemment diplômé ingénieur de l'École Centrale de Lyon.

Toutes ces réussites montrent que le monde rural n'a rien à envier aux villes qui proposent pourtant un accès à la culture que nous n'avons pas. A l'heure d'Internet cette vérité est sans doute moins vraie mais consciente que nous pouvons faire mieux, notre commune s'est portée candidate pour expérimenter un dispositif très original dénommé « Erasmus rural ». Imaginé et porté par l'association Incite ce dispositif mobilise des jeunes volontaires en service civique (de 18 à 25-30 ans) qui pendant 6 mois s'installent au cœur des communes rurales afin d'y faire vivre des projets dans les domaines suivants : l'animation et le lien social, la culture et le patrimoine, l'environnement et la transition écologique. Cette expérience hors du commun permet aux jeunes volontaires de donner de leur temps pour soutenir une cause qui leur tient à cœur, rencontrer des personnes différentes, développer de nouvelles compétences et dessiner leurs projets d'avenir. Arette s'est associé avec Aramits et Ste-Engrâce pour cette expérience dont le slogan est "ensemble faisons battre le cœur de nos villages". C'est ainsi qu'à partir du 1er mai jusqu'à fin octobre trois jeunes seront hébergés au-dessus de l'école primaire. Ils percevront 473 € versé par l'État et travailleront 20 heures par semaine sur les thèmes suivants :

1°) Comment faire adhérer la tranche des 30-50 ans aux activités associatives ? Comment en relation avec le comité des fêtes intéresser les plus jeunes à la vie du village ?

2°) Notre commune fortement concernée par l'exode rural où elle aura perdu la moitié de sa population entre 1846 et 1968, à cause notamment de l'émigration mérite un important travail de recherches pour faire de notre territoire, un lieu exemplaire en matière de renseignements sur ce phénomène.

3°) Un important travail de valorisation du patrimoine naturel et pastoral du col de la Pierre St Martin mérite lui aussi d'être mené pour un site toujours très fréquenté mais insuffisamment exploité. En effet, tout plaide pour une étude approfondie en rapport avec ce lieu si particulier.

Et pourquoi ne pas imaginer un parcours d'orientation comme celui implanté récemment entre l'espace sportif Nelson Paillou et le Vert à l'œil qui propose 3 promenades allant de 1,2 kms à 1,6 kms ?

Ce parcours conçu par la Fédération Française de course d'orientation fait le bonheur des enfants séjournant au centre Honoré Baradat à l'initiative de ce très beau projet. Cet équipement ludique constitué de 50 bornes est bien évidemment à la disposition de tous. Il suffit pour ce faire de récupérer un livret et la carte qui va avec à l'Agence Postale Communale. Une bien belle réalisation à mettre à l'actif d'Isabelle Casassus directrice du centre PEP d'Arette.

La vie associative

Trail du Barétous

Le soleil était comme l'an dernier au rendez-vous pour cette 16ème édition ! Un peu d'inquiétude dans l'équipe organisatrice avant le début avec un vétathlon, nouvelle épreuve, qui s'ajoutait aux 3 trails de 9kms 15kms et 25kms déjà existants. Mais les équipes de balisage avaient fait du bon travail et la présence de signaleurs aux endroits critiques ont permis le bon déroulement de chaque épreuve. Avec plus de 600 inscrits, pas très loin du record de 2018, le club d'Oloron Ô Béarn Sport Nature pouvait avoir le sourire car la crainte de voir une chute du nombre de participants comme dans la plupart des épreuves en 2022 dans les Pyrénées Atlantiques et ailleurs était présente.

Mais la notoriété de ce Trail du Barétous due à ses parcours splendides mais ...exigeants pour les coureurs de plaines, d'une belle convivialité et maintenant d'une belle zone festive sur la dernière difficulté du parcours incite les gens à venir et beaucoup à revenir.

Les parcours n'ont pas changé depuis l'an dernier, le 15kms et le 25kms passent toujours par les belvédères des Soums d'Unars, Bilatre, Ombret permettant d'admirer la vallée ou les montagnes et dans la forêt de Bugangue. L'association Barétous S.L.A, à la tête de cette organisation pendant de nombreuses années, s'est occupée des randonnées sur les 2 parcours de 9kms et 15kms. Les inscriptions ont permis à l'association de faire un petit don à la recherche sur cette terrible maladie qu'est la Sclérose Latérale Amyotrophique.

Les repas d'après-course ont été pris en charge par l'Association « Vaincre la muco » ce qui a permis là également de générer quelques bénéfiques et d'aider ainsi la recherche sur la Mucoviscidose.

Pas de noms connus du grand public au palmarès de cette année car quelques-uns étaient sur l'Île de la Réunion pour se frotter à la fameuse Diagonale des Fous mais beaucoup de sourires à l'arrivée malgré la fatigue !

Rendez-vous est donné pour la 17ème édition le dimanche 15 Octobre 2023 !



Association Culturelle du Barétous-Section Patrimoine-

L'année 2022 a permis à la section Patrimoine de renouer avec les visites. C'est une bonne quinzaine de sorties qui ont été programmées dans la vallée et ses environs. Certaines comme la visite du village d'Aramits et celle de sa fromagerie ont connu un véritable succès avec plus de 40 participants.

Le bulletin semestriel « En Barétous, hier et avant-hier » relate le passé de notre vallée à travers différents sujets. Il est remis ou envoyé à tous les adhérents moyennant une cotisation de 12€ payée à notre trésorier Francis Talou de Féas. Nous avons aussi établi un récapitulatif de tous les articles et leurs auteurs parus sur nos 22 numéros. Si certains peuvent vous intéresser, ils seront vendus au prix de 1.50€ dans la limite de nos stocks. Il nous reste aussi quelques invendus du livre de Jean Luc Casteig : Arette, un village béarnais dans la Grande Guerre et de Pierre Biu : E.Pée Laborde, sandalier du Barétous. Ces derniers peuvent se trouver auprès de Jean Capdeville d'Arette.

Enfin, les tracteurs et leurs outillages ont défilé à Aramits pour la Fête des Bergers qui a connu un beau succès. Le musée à Arette a attiré quelques groupes qui ont été agréablement surpris par les thématiques abordées : le séisme, la spéléologie mais aussi le travail du bois, de la pierre et le pastoralisme que Pierre Biu avait patiemment mis en valeur.

Merci à la municipalité d'Arette pour son soutien et Bonne Année à tous.

Jean-Claude Escarain

Dojo Barétous



C'est avec une grande motivation que nous avons repris le chemin des tatamis avec pour cette année 2021-2022 de nouveaux objectifs pour nos jeunes pratiquants.

Durant cette année, nous avons enregistré 38 licenciés de 4 à 47 ans.

Nous avons connu un très grand succès du cours de self-défense du vendredi soir et nous avons donc dû créer un nouveau créneau.

Nous avons fait une initiation en juillet et en août 2021 avec la MECSA du PEP 64.

Nous avons participé à diverses manifestations pour les plus jeunes judokas comme l'animation des petits tigres à Montardon, à Ogeu ou à Orthez où Ilan, Mathilde, Mila, Clément, Thyméo, Adrien et Douglas nous ont très bien représentés avec de belles médailles et surtout des sourires.

Pour les benjamins et les minimes, nous nous sommes rendus à Mourenx pour la compétition des poules de 9 où Boris, Jade, Mathéo et Gauthier ont fait bonne figure.

Le Père Noël, passant par le Dojo, a offert à tous les licenciés une écocup au couleur du Dojo Barétous. Gauthier a participé, en mai, au championnat de France par équipe avec le Comité 64 de judo qui a eu lieu à Ceyrat.

En juillet 2022, nous avons organisé le premier stage d'été de judo pour les minimes, cadets lors duquel nous avons pratiqué de la randonnée, du VTT avec Pascal Hourticq et du judo bien évidemment.

En août 2022, nous avons animé notre première colonie de vacances de judo avec la collaboration du PEP 64.

Nous avons participé et encadré des stages départementaux sur les thèmes du ne waza (travail au sol), ju-jitsu self-défense et un stage vétérans durant toute cette année scolaire.

La rentrée 2022 s'est extrêmement bien engagée grâce au forum des associations organisé par la commune. Un grand merci pour cette initiative.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année sportive.



Le Dojo Barétous.



Rural Country



Les Cowboys Barétounais vous souhaitent une excellente année 2023
L'association Rural-Country vous invite à partager le plaisir d'apprendre à danser sérieusement, sans vous prendre au sérieux à Arette - Salle Barétous Roncal, tous les vendredi hors vacances scolaires de 15h à 17h.

Session !

La Danse Country : Soupape de sécurité pour garder une santé mentale positive...

A consommer sans modération !!!

Licence obligatoire annuelle de 20€ pour affiliation à la Fédération Francophone Country et Line Dance plus 20€ de cotisation trimestrielle pour la session du 01/10/2022 au 30/06/2023.

Pour tout renseignement : 06 79 69 84 31 ou : ruralcountry64@orange.fr

ASB section ski



L'AS Barétous ski s'applique à promouvoir et à développer la pratique du ski alpin auprès des enfants de la vallée et du Haut Béarn. Après deux années impactées par la COVID, la saison 2023 doit être celle du renouveau pour les deux sections qui la composent.



La section compétition : constituée d'un effectif d'environ 30 compétiteurs de 8 à 23 ans, cette dernière vient de démarrer sa saison le dimanche 4 décembre dernier. Ses compétiteurs participeront aux différentes courses régionales qui se dérouleront sur l'ensemble du massif Pyrénéen français. Les meilleurs seront appelés à concourir sur des épreuves nationales et sur certaines courses internationales.

Certains d'entre eux accéderont à la formation initiale du cursus DE de moniteur de ski et poursuivront les cycles suivants ou se dirigeront vers le brevet national de pisteur-secouriste. De nombreux moniteurs de ski, de pisteurs et d'employés des remontées mécaniques, sont issus du club.

Le mois de mars prochain sera crucial pour nos jeunes car ils auront à défendre nos couleurs lors des 4 courses organisées à la Pierre Saint Martin.

La section loisirs : après ces deux dernières saisons particulièrement difficiles pour cette section, nous souhaitons lui apporter un nouveau souffle.

En partenariat avec l'EPSA, le dimanche 11 décembre nous avons organisé une journée « Ski découverte » pour les enfants de 7 à 12 ans, dont certains ne savaient pas skier. Onze d'entre eux des villages de la vallée, d'Oloron et des alentours ont répondu à notre invitation, malgré le manque de soleil tous ont ravis et neuf d'entre eux ont fait le souhait d'intégrer la section loisirs.

Les sorties des mercredis après-midi vont être remplacées par des journées samedis neige, qui débiteront le 14 janvier et se termineront vers le 11 mars.

Les inscriptions sont en cours, lors de la première journée nous avons listé dizaine d'enfants de 7 à 12 ans dont certains vont découvrir les joies de la glisse, une deuxième aura lieu avant Noël.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous suivre sur le site <https://as-baretous-ski.clubffs.fr/>, sur Facebook, ou Instagram.



Association Part'Agés

Une équipe motivée a décidé de rallumer le flambeau du club « Le Vert d'Arette » qui a cessé d'exister en 2018 après de belles années d'activité. Cette nouvelle association nommée : « Part'Agés » sera officielle à compter du 1er Janvier 2023.

Les rencontres auront lieu le lundi de 14h à 17h à la salle paroissiale du presbytère aimablement prêtée par son occupant actuel Johane Erbin. Aux activités du club précédant seront ajoutées des propositions afin de favoriser les contacts par le biais " d'ateliers " variés sans oublier les traditionnels repas et sorties.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Gilberte Noussitou au 06 71 73 19 27.

Une Ecole de Pelote labellisée

Encore une très bonne rentrée sportive lors des inscriptions 2022-23 où, il est à noter pour l'Ecole de Pelote d'ARETTE en septembre 2022, 35 jeunes Barétounais de 4 à 15 ans et 16 licenciés seniors.



Les entraînements ont lieu le mardi durant 3h et le jeudi durant 2h à la salle Nelson Paillou d'ARETTE, avec Kévin Pucheux qui s'illustre régulièrement aux championnats du Béarn et de France en trinquet et en mur à gauche. En 2022, les couleurs du club ont été fièrement portées lors des différents championnats. En mur à gauche, Marion et Léa ont été en demi-finale. En fronton, Théo et Florian sont allés jusqu'en quart et en trinquet Pauline, Céline, Léa et Marion ont été jusqu'en quart.



Les garçons, Romain, Jean, Théo se sont aussi illustrés en championnat de Joko. Lou, Juliette, Jules, Benoit, Joanes, Peyo se sont illustré en championnat du Béarn frontenis. Lou et Juliette ont été jusqu'en quart et Jules et Benoit ont fini finalistes. L'ASB est vraiment fière de sa relève.



Nos seniors filles Pauline, Céline, Marion Léa ont elles participé à l'Open de Pelote à Marseille.



Tournoi de pelote ASB:

Comme l'année précédente le tournoi de gomme pleine d'ARETTE se déroulera à la salle Nelson Paillou de mars à juin 2023. Merci aux bénévoles, pour l'organisation et à la commune d'ARETTE pour la mise à disposition de la salle Paillou.



Soirées estivales au fronton

Durant l'été 2022, l'ASB a organisé les très attendues soirées de démonstration de pelote-pastech, avec des mini-matches de 15 points menés par les jeunes pilotaris de l'ASB, les parties féminines en gomme pleine et les démonstrations de Joko Garbi masculine. Ces bons moments sportifs sont l'occasion d'une découverte de la pratique pour les touristes, et de retrouvailles entre Barétounais, autour d'un verre et des traditionnels pasteths façonnés sur place. L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas. Rendez-vous, même place, même heure à l'été 2023.

Meilleurs vœux sportifs pour 2023 !

Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres actifs

Le 9 décembre, se tenait à la mairie d'ISSOR, l'**assemblée générale 2022 de Barétous Solidarité**.

Après le mot de bienvenue d'Olivier MAILHE, adjoint au maire, les membres de l'association accueillaient **les invités**, les cadres de la Résidence du Barétous à Aramits, Anne-Marie CARRERE et Véronique BARCOS, directrice et infirmière coordinatrice, Christian FABRE et Chantal MOULY, président et vice-présidente du conseil de vie sociale, les élus, les associations de 3ème âge et les partenaires de la vallée auxquels s'étaient joints, Ināki ECHANIZ, député de la circonscription, Henri BELLEGARDE, conseiller départemental, Pierre CASABONNE, Maire d'Arette et Vice-président de la Communauté de Communes du Haut Béarn et Maiténa CAZAURANG, directrice de la maison Saint Antoine à Tardets.

Le Président Michel NOUSSITOU présentait **le bilan des activités**.

En 2021, l'Ehpad a accueilli 74 résidents, 48 permanents et 26 temporaires, issus en majorité de Barétous. Le Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) a pris en charge 22 patients de la vallée.

L'accueil de jour géré par la Fondation Pommé le mardi à Aramits, longtemps fermé en raison de la COVID, a rouvert en septembre 2021 mais n'a pas retrouvé la fréquentation d'avant la pandémie. L'Equipe Spécialisé Alzheimer de Santé Service Oloron a poursuivi en Barétous la prise en charge à domicile de cette pathologie auprès de 15 patients.

Après les confinements COVID de 2020 et 2021, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé pour la période 2022-2026, avec l'Agence Régionale de Santé et le Département. L'association a engagé plusieurs actions, un bilan bucco-dentaire préventif pour tous les résidents, des ateliers d'Activité Physique Adaptée, l'approvisionnement alimentaire sur des circuits locaux et « bio » avec l'appui du Département, la reprise des sorties (festivités, cirque, concert, musée, ...) avec la seconde vie du minibus de transport adapté offert par l'association EVAH, les ateliers « Culture Séniors » du Département, de théâtre ou de musique, la composition et la production sur CD d'une chanson au titre évocateur « Les retrouvailles ».

Les investissements d'amélioration du quotidien ont été poursuivis avec le soutien du plan « France Relance » aidé par l'Union Européenne et l'apport des dons et subventions communales de la vallée, pour équiper certaines chambres avec des dispositifs de détection de chute et bientôt des rails de transfert pour faciliter les mobilités.

La santé financière de l'association : les comptes combinés 2021 de l'association sont quasiment équilibrés à 2 390 767 € avec un déficit limité à 230 €, le déficit de l'Ehpad et du Ssiad étant compensé par l'apport de 11 000 € de dons et subventions à l'association. La commissaire aux comptes, Mme Monrepos, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association.

Le budget prévisionnel pour 2022 avait été arrêté à 2 381 000 € mais sera dépassé par l'inflation conséquente en cours sur les salaires, le coût de l'énergie ou celui des produits alimentaires.

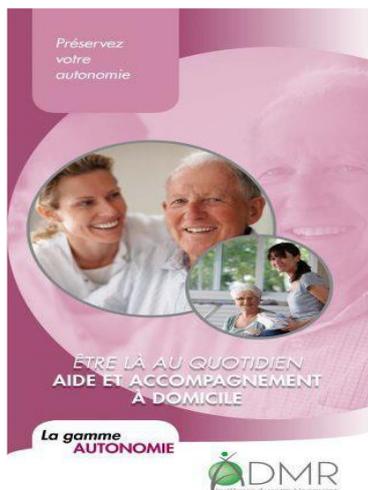
La vie de l'association : l'assemblée générale a renouvelé le tiers de son conseil d'administration. Marie-Christine ETCHECOPAR, Pierrette FOURCADE, Olivier MAILHE et Michel NOUSSITOU ont été réélus.

Le soutien à l'association : chaque année, les communes de la vallée attribuent une subvention de 1€ par habitant et un appel aux dons est lancé auprès des habitants de la vallée. Le Code Général des Impôts permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Nombreux y souscrivent. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens qui contribuent à conduire les projets cités, sans impact sur le prix de journée des résidents.

Le contact : Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaiïde –
64 570 ARAMITS - Courrier électronique : direction@residencedubareτους.fr

L'A.D.M.R. DU BARETOUS

L'A.D.M.R. DU BARÉTOUS contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, handicapées ou malades grâce à ses services sur mesure : aide à la personne, ménage, repassage, courses, etc...



Ce soutien et cet accompagnement aux gestes élémentaires de la vie quotidienne, permettent aux personnes aidées de rester chez elles et de retrouver une certaine autonomie.

Sortie d'hospitalisation : possibilité de bénéficier d'une A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

Retour de maternité difficile : demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale.

Votre mutuelle peut prendre en charge certaines heures pour l'entretien de votre lieu de vie afin que vous vous rétablissiez plus rapidement.

à Demandes à faire auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement **pendant l'hospitalisation.**

Intervention possible également chez des personnes valides désirant bénéficier temporairement ou à long terme, d'une aide pour des raisons personnelles : vie professionnelle intense, enfants bas âges, confort personnel, etc...

SERVICE D'AIDE à DOMICILE

Service Prestataire → L'A.D.M.R. est l'Employeur :

* Constitution d'un dossier de « Demande d'Intervention d'une Aide à Domicile »

Demande de participation aux frais auprès :

- * Du Conseil Départemental (APA, Aide sociale)
- * De la Caisse de Retraite Principale (MSA - CARSAT - RSI - MGEN - CDC - EDF - ONAC ...).

PORTAGE DE REPAS

Gestion par le CAPA Comité Gestion par le CAPA Comité d'Aide aux Personnes Agées d'Oloron-Sainte-Marie
Tél : 05 59 34 63 54 – **07 88 36 12 52**

Nos PARTENAIRES :

Conseil Départemental 64 - Pôle Autonomie SDSEI – PTA64 - CARSAT – EHPAD résidence du Barétous-SSIAD - HAD Béarn & Soule - CoordiSanté B&S - Cabinets Médicaux & Infirmiers - Equipe Spécialisée ALZHEIMER - Communauté du Haut Béarn Mairies du Canton du Barétous - CAPA ...

Certification AFNOR - NF Service –
Programme CARSAT : Aidants - Aidés

INFOS PRATIQUES

5 Espace Jean-Marie
LONNÉ-PEYRET
64570 ARETTE

Ouverture : du Lundi au
Vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

☎ : 05 59 88 95 40

✉ : baretous@admr64.org

Présence Verte Sud-Ouest service de téléassistance aux personnes, à consolider son ancrage sur les territoires en signant des conventions de partenariat avec les collectivités locales.

En effet les municipalités fidélisent notre service ou l'isolement des personnes peut être rompu par l'écoute et le professionnalisme de nos équipes de proximité. Ces partenariats se traduisent par des aides financières pour les personnes qui souhaitent disposer de notre service.

COMMENT FONCTIONNE LA TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE ?

Notre mode de fonctionnement est simple . Il s'appuie sur un déclencheur d 'alarme, se présentant sous forme de médaillon ou de bracelet, porté par la personne souscrivant au service présence verte, et sur un transmetteur, qui assure le contact avec notre centrale d 'écoute ouverte 24h/24 et 7j/7

PROTOCOLE D'ASSISTANCE :

L'APPEL : L 'abonné a besoin d 'aide ? Une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est émis immédiatement vers une centrale d'écoute.

LE DIALOGUE : l'abonné est alors identifié par l'opérateur, à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

L'INTERVENTION : L'opérateur de la centrale d 'écoute peut prévenir un proche ou, si besoin alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.

Présence Verte Sud-Ouest favorise le maintien à domicile des aînés et continue de faire vivre l'économie locale de nos villages, cette volonté se traduisant par des partenariats forts avec de vrais acteurs des services à la personne, dont les valeurs et la connaissance des personnes âgées n'est plus à démontrer.

**Présence Verte Sud-Ouest
Agence de PAU : 2 rue du Dr Simian
64000 PAU - Tél. 05 24 89 13 95**

**Mail : web@presenceverte-so.fr
<https://presenceverte-so.fr>**





À tous nos lecteurs, bonne année 2023



Informations pratiques

❖ **Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette**

- Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le samedi matin de 9 h à 12 h à l'Agence Postale Communale pour tous renseignements et les sacs jaunes.

❖ **Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale**

- Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- Le samedi matin de 9 h à 12 h

❖ **Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».**

❖ **Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie**

❖ **Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : arette64.fr Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.**

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne

